

SRDE-II Hauts de France
CPRDFOP Hauts de France

CONTRAT DE BRANCHES n° 4
Agriculture, Agroalimentaire, Paysage, et Pêche

**DYNAMIQUE STRATEGIQUE : Troisième Révolution Industrielle
Maritime et agricole**

Entre :

L'ETAT

Représenté par

Le Préfet de région, M. Michel LALANDE

La Rectrice de Région Académique, Rectrice de l'Académie de Lille, Chancelière des Universités
Mme Valérie CABUIL

La Rectrice de l'Académie d'Amiens, Chancelière des Universités Mme Béatrice CORMIER

La Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
Mme Michèle LAILLER-BEAULIEU

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, M. Luc MAURER

Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, M. André BOUVET

Le Directeur Inter-régional de la mer Manche est-Mer du Nord, M. Jean-Marie COUPU

LE CONSEIL REGIONAL HAUTS DE FRANCE

Représenté par

Sa Vice-Présidente en charge de la formation professionnelle, Mme Karine CHARBONNIER

POLE EMPLOI HAUTS DE FRANCE

Représenté par

Sa Directrice, Mme Nadine CRINIER

Pôle des Industries Agroalimentaires

Représenté par son Président,

M. Olivier HERMAND

Agro -sphères

Représentée par sa Présidente,

Mme Claudine LUCIEN

Unep Hauts-de-France

Représentée par son Président,

M. Dominique LEVAST

Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France

Représentée par son Président

M. Olivier DAUGER

F.R.S.E.A Hauts de France

Représentée par son Président

M. Laurent DEGENNE

FIBOIS Hauts de France

Représenté par son Président,

M. Olivier FOSSE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.214-13,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail,

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Vu la délibération n°20170444 du 30 mars 2017 portant approbation du Schéma Régional de Développement Economique, d'internationalisation et d'Innovation (SRDE-II)

Vu la délibération n° 20161816 du 13 décembre 2016 portant approbation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)

Vu le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles, signé entre le Préfet de la Région Nord-Pas de Calais, le Président du Conseil Régional Nord-Pas de Calais, le Recteur de l'Académie de Lille, le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, le Directeur Régional de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Le Directeur Inter-régional de la Mer Manche est - Mer du Nord, et les partenaires sociaux (FO, CFDT, CFTC, CFE CGC, MEDEF, CGPME, U2P, UNAPL, FRSEA, Union Régionale des Employeurs Economie Sociale et Solidaire) le 14 mars 2017,

Vu la délibération n° 20181984 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 autorisant le Président du Conseil Régional à signer les Contrats de Branche négociés dans le cadre de la mise en œuvre du CPRDFOP,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUI

Préambule :

Au mois de mars 2017, la région Hauts de France s'est dotée de sa stratégie de développement économique et de sa stratégie de formation, à travers l'élaboration de deux documents essentiels pour le développement régional :

- le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE-II),
- et le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Résultats d'une vaste démarche de concertation menée sur l'ensemble du territoire régional, ces documents posent à travers leurs plans stratégiques, les objectifs et les priorités d'action propres à assurer le développement des entreprises et l'adaptation des compétences, pour répondre aux nouveaux enjeux de développement de l'économie régionale.

Les partenaires ont souhaité poursuivre cette dynamique en envisageant une déclinaison opérationnelle conjointe de ces stratégies sous l'angle des filières et des secteurs d'activité économiques. Un nouveau cycle de négociation s'est ainsi engagé avec les différentes Branches Professionnelles, débouchant sur l'élaboration de « Contrats de Branche », envisageant les plans d'actions économiques et de formation les plus adaptés aux enjeux spécifiques de développement des différents secteurs d'activité.

Le présent Contrat porte sur les secteurs Agroalimentaire-Agriculture-Paysage relevant de la dynamique stratégique [Troisième Révolution Industrielle](#) identifiée par le SRDE-II comme particulièrement porteuse du développement économique régional.

Il réunit dans un même contrat, et dans le cadre d'une même gouvernance les deux grands volets de déclinaison, adossés au SRDE-II et au CPRDFOP, et portant respectivement sur :

- le développement économique, l'innovation et de l'internationalisation,
- le développement des formations et de l'orientation professionnelle

Développement Economique, Innovation et Internationalisation

Sur le champ du développement économique, le Contrat de Branche vient en déclinaison du Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), approuvé par l'assemblée régionale le 30 mars 2017.

Ce schéma et ses déclinaisons opérationnelles entendent répondre à un double défi :

- définir et mettre en œuvre une nouvelle politique de développement économique dans le cadre d'un nouveau périmètre régional ce qui induit la prise en compte des forces et atouts spécifiques qu'il convient de faire résonner,
- répondre efficacement au défi prioritaire de la région qui est celui de l'emploi.

Pour ce faire, le SRDEII s'est construit autour de plusieurs enjeux pour lesquels le Contrat de Branche doit être un outil d'accélération de mise en œuvre, à savoir :

- Construire une région performante, « pro-business » et attractive ;
- Simplifier la stratégie régionale pour permettre à l'ensemble des acteurs et partenaires de mieux se l'approprier et simplifier la relation aux entreprises dans les actes du quotidien afin de faciliter leur développement ;
- Harmoniser les politiques économiques afin de permettre leur déploiement sur l'ensemble du Territoire ;
- Rendre opérationnelle la stratégie en déclinant rapidement et concrètement ce schéma en plan d'actions.
- Agir au plus près des entreprises, des territoires et des habitants

Sur la base des enjeux déclinés ci-dessus, le SRDEII s'appuie sur une approche de l'économie régionale autour de 5 grandes dynamiques stratégiques :

- La région pionnière de la Troisième Révolution Industrielle, Maritime et Agricole ;
- Une région commerçante, leader de la distribution, et hub logistique européen ;
- Une place tertiaire et universitaire spécialisée, porte d'entrée en Europe ;
- Une région de la santé, des services à la personne, leader de la silver économie ;
- La région des industries créatives et de l'accueil.

La déclinaison opérationnelle du SRDEII s'accompagne de 4 plans d'actions pour accompagner le développement des entreprises et le développement de l'emploi sur le territoire régional :

- la création et la reprise des entreprises : le plan Starter ;
- la croissance des entreprises : le plan Booster ;
- l'emploi : le plan Emploi ;
- leur déclinaison harmonieuse dans les territoires : le plan Territoires.

Ces plans s'appuient en particulier sur les dispositifs d'accompagnement, notamment financiers, des entreprises, mais également sur ses partenaires et acteurs régionaux dans une recherche d'efficience toujours plus exigeante. En cela, l'articulation avec les contrats de branches s'avère être essentielle.

Le volet Développement Economique du Contrat de Branche s'attache à la recherche d'engagements portant sur des actions directement opérationnelles, et permettant de répondre aux perspectives de développement économique de la filière ou du secteur d'activité, selon différents axes liés aux plans évoqués ci-dessus :

1. L'amplification de la dynamique entrepreneuriale régionale en s'appuyant sur les Branches pour sensibiliser davantage et orienter efficacement les porteurs de projets (potentiels ou identifiées) auprès des relais adéquats ; notamment sur la base du dispositif « entreprendre pour apprendre » piloté par les deux académies
2. Le déploiement d'actions conjointes visant à favoriser le développement des entreprises (ou prévenir leurs éventuelles difficultés le cas échéant) via le plan Booster notamment au travers des enjeux Innovation et Internationalisation ;
3. La recherche d'une couverture régionale optimisée des actions sur l'ensemble du périmètre régionale afin d'éviter de voir s'accroître les phénomènes de polarisation autour des principales aires urbaines régionales. Une action conjointe pour tous et partout.

Il s'agit donc de rechercher les modalités les plus adaptées pour répondre aux besoins des entreprises et porteurs de projets et pour tendre à l'équilibre entre les territoires au sein d'un nouveau périmètre régional qui se réinvente.

Formation et Orientation Professionnelles

Sur le champ du développement des formations et de l'orientation professionnelles, le Contrat de Branche vient en déclinaison du Contrat de Plan Régional de Développement et des Formations Professionnelles (CPRDFOP), approuvé par le CREFOP et le Conseil Régional en décembre 2016, et signé par le Président du Conseil Régional, le Préfet, le Recteur et les partenaires sociaux le 14 mars 2017.

Son élaboration a été menée dans un cadre de concertation commun au CPRDFOP et au SRDE-II, associant, aux côtés de la Région, les partenaires de l'Etat (Direccte, Région Académique, DRAAF, DRJSCS), Pôle Emploi, et les différents représentants des Branches professionnelles.

Le Contrat s'inscrit dans le prolongement opérationnel des 7 plans stratégiques définis par le CPRDFOP :

1. Itinéraires de réussite et lutte contre le décrochage
2. Information et orientation - jeunes, familles, adultes
3. Lycées et établissements de formation, éléments moteurs dans les territoires (carte des formations)
4. Développement des formations en alternance par le biais des contrats de professionnalisation et des contrats d'apprentissage - mobilisation des entreprises
5. Pour une politique efficiente et coordonnée de formation des demandeurs d'emploi
6. Qualifier les actifs en emploi – Accompagner par la formation professionnelle les filières innovantes, en développement et en mutations économiques.
7. Innovations pédagogiques et numériques

Il s'appuie également sur les perspectives stratégiques et les plans opérationnels dégagés par le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, adopté par le Conseil Régional le 30 mars 2017. Il rejoint en particulier les objectifs du Plan Emploi développés dans ce Schéma.

Il développe à ce titre, en lien avec le SRDE-II, un certain nombre de mesures permettant de valoriser et de favoriser le développement d' « entreprises apprenantes », inscrites dans des projets et des pratiques innovantes, favorisant le développement de la formation professionnelle et permettant de renforcer les liens entre le monde économique et celui de la formation.

Le volet Formation du Contrat de Branche s'attache à la recherche d'engagements portant sur des actions directement opérationnelles, et permettant de répondre aux perspectives de développement économique de la filière ou du secteur d'activité, selon **quatre axes** :

1. la mise en œuvre d'une politique d'information et d'orientation renouvelée
2. l'identification fine des besoins en compétences,
3. le déploiement d'une offre de formation professionnelle cohérente, sur la base d'une stratégie de réponse formation adaptée aux besoins identifiés
4. l'anticipation, le développement et la diffusion de l'innovation pédagogique et numérique

Il recherche également les modalités les plus adaptées de réponse aux besoins des publics et à l'équilibre entre les territoires, dans le respect des nouveaux enjeux et des nouvelles compétences posées par les évolutions récentes du cadre législatif et réglementaire relatif à la formation et à l'orientation professionnelles, à travers la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et ses différents décrets d'application.

S'agissant de l'apprentissage, son développement doit viser, d'une part, à répondre aux besoins en compétences des entreprises qui doivent s'adapter à de nouveaux modes de production, de commercialisation et de communication, rééquilibrer la pyramide des âges de leur personnel et, d'autre part, à permettre la qualification professionnelle et l'insertion dans un emploi durable des jeunes de la région. L'apprentissage constitue un parcours d'excellence, au contact direct des entreprises. Il peut par ailleurs constituer un mode de formation et d'insertion alternatif pour des jeunes en difficulté de parcours.

Son développement nécessite une information complète et facilement accessible sur les métiers, les formations, les parcours ((notamment les possibilités de parcours mixtes (scolaire/apprentissage)) et les possibilités d'insertion professionnelle qui doit s'adresser à tous les publics.

L'implication des entreprises et des branches professionnelles est fondamentale pour anticiper leurs besoins par secteurs, par niveaux de formation et par territoires. Elle est également primordiale pour favoriser l'attractivité des métiers et des parcours en alternance.

Les partenaires du contrat doivent aussi se mobiliser pour lever les freins à l'accès à l'apprentissage : favoriser la mobilité des jeunes, les préparer à l'intégration dans une entreprise, accompagner les entreprises au recrutement et en cas de difficultés.

Le développement de l'apprentissage doit être envisagé dans un cadre de complémentarité et de synergie entre les différentes voies de formation (travail en réseaux, mixité de parcours, rationalisation des plateaux techniques, ...) et de recherche d'équité territoriale.

S'agissant des demandeurs d'emploi, le contrat prend en considération le Plan d'investissement dans les Compétences (PIC)^[1].

Ce Plan, qui énonce l'objectif de construire une société des compétences en vue de former et d'accompagner un million de demandeurs d'emploi et un million de jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail, s'inscrit en articulation et en complémentarité avec les dynamiques du CPRDFOP et du SRDEII. Il se matérialise par un Pacte Régional d'investissement dans les compétences pour la période 2019-2022 concerté notamment avec les acteurs du monde économique, de la formation, de l'orientation, de l'accompagnement et les partenaires sociaux. Ce Pacte permet de financer des parcours de formation destinés aux publics les plus fragiles et d'engager une profonde transformation des compétences au service de la compétitivité et de l'emploi, à travers notamment la promotion de l'innovation et de l'intégration des technologies digitales dans l'acquisition de compétences. Il a donc vocation à être piloté au plus près des besoins des entreprises et des territoires et à promouvoir les expérimentations, leur évaluation et leur capitalisation.

Le Pacte d'Investissement dans les Compétences est l'opportunité, à travers ce contrat de Branche, de définir des ambitions partagées complémentaires ou renouvelées, plus précises et plus ciblées pour s'incarner dans des projets opérationnels. Sa réussite repose notamment sur l'implication des entreprises dans la construction et le déploiement des parcours de formation, et dans les actions engagées pour développer l'attractivité vers leurs métiers et les formations permettant d'y accéder.

Le présent contrat prend en charge les dynamiques liées à la transformation numérique et à la transition énergétique.

Afin de faire basculer les entreprises dans une réelle transition numérique, il convient de les sensibiliser et d'estimer leur degré d'appropriation du numérique dans les différents volets de l'entreprise (gestion, vente, marketing, production...). En fonction du niveau d'appropriation, il convient de proposer des actions de sensibilisation, de conseil, d'appui financier en mobilisant des experts, partenaires. Il convient également d'accompagner cette transformation par la formation des actifs aux transformations de l'activité générées par cette évolution.

Le contrat s'inscrit également dans le cadre de la Dynamique « Troisième Révolution Industrielle » - REV 3 et de ses différents piliers destinés à accompagner la transition énergétique en Hauts de France (développement des énergies renouvelables, bâtiments producteurs d'énergie, stockage de l'énergie, internet de l'énergie, nouvelles mobilités, économie circulaire, économie de la fonctionnalité...)

Le Contrat de Branche pose un certain nombre d'engagements concrets, autour de projets d'action décidés en commun, et mutualisant pour leur réalisation les outils et les moyens des différents partenaires associés.

Il s'appuie sur un mode de gouvernance dynamique, permettant d'adapter les objectifs opérationnels aux évolutions de l'environnement économique, technologique et/ou réglementaire, et à l'émergence de nouveaux besoins.

[1] Cf. Le Grand Plan investissement : <https://www.economie.gouv.fr/lancement-officiel-grand-plan-investissement>

I) Dispositions générales :

I.1 - Objet du contrat

Les signataires s'accordent sur la nécessité d'envisager de manière concertée le développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation et le déploiement des formations et de l'orientation professionnelles, dans le cadre et pour la mise en œuvre des objectifs définis par le Schéma Régional de Développement Economique de la région Hauts de France (SRDE-II) et le Contrat de Plan de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Sur le plan du développement économique,

Ils visent à conforter l'action régionale autour de différentes focales transversales afin d'anticiper et se préparer aux défis socio-économiques de demain au regard des perspectives d'emploi et d'évolution du secteur, des dynamiques de développement des territoires régionaux et des besoins identifiés en faveur de la compétitivité et la création d'emplois. Ces défis sont :

- Industrie4.0
- Efficacité énergétique
- Design
- Experience Economy
- Digitalisation
- Adaptation au vieillissement des produits et services des entreprises

Ils s'engagent à créer les conditions d'une concertation permettant de mettre en commun les éléments de diagnostic et d'anticipation, et de coordonner les actions et initiatives en matière de développement économique, dans le respect des compétences propres à chacune des parties.

Ils recherchent collectivement les moyens d'apporter à l'ensemble des publics (porteurs de projets d'entreprises, créateurs, entreprises) le meilleur niveau d'information sur les acteurs et les dispositifs d'accompagnement en région.

Ils favorisent le développement et la diffusion des innovations pédagogiques et numériques.

Sur le plan de la formation et de l'orientation professionnelles,

Les signataires affirment leur volonté de favoriser la mise en cohérence des différentes voies de formation et la coordination des actions d'information et d'orientation, au regard des perspectives d'emploi et d'évolution du secteur, des dynamiques de développement des territoires régionaux et des besoins identifiés pour l'adaptation des compétences et l'élévation des niveaux de qualification de la population régionale. Ils souhaitent s'engager dans une perspective de valorisation de la formation professionnelle.

Ils s'engagent à créer les conditions d'une concertation permettant de mettre en commun les éléments de diagnostic et d'anticipation, et de coordonner l'élaboration de la carte des formations, toutes voies de formation confondues, dans le respect des compétences propres à chacune des parties.

Ils recherchent collectivement les moyens d'apporter à l'ensemble des publics (jeunes et adultes) le meilleur niveau d'information sur les métiers et leurs débouchés professionnels, et de favoriser une plus grande lisibilité de l'offre de formation professionnelle.

Ils favorisent le développement et la diffusion des innovations pédagogiques et numériques.

A travers la conclusion du présent contrat, les signataires identifient les enjeux sectoriels et les priorités d'action sur la base desquelles peut être envisagée une mise en œuvre opérationnelle des priorités du SRDE-II et du CPRDFOP. Ils déterminent les modalités de leurs interventions respectives, ainsi que les partenariats à développer entre les acteurs publics et privés de formation, au regard des priorités ainsi dégagées, et dans le respect des compétences respectives des parties.

Ils s'engagent à participer aux travaux de pilotage et de suivi, selon les modalités définies au point IV du contrat, et à fournir les informations physico-financières permettant d'assurer ce suivi.

I.2 - Champ du contrat

Périmètre développement économique :

Le périmètre du présent contrat est celui du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Il concerne en conséquence l'ensemble des dispositifs de soutien (individuel ou collectif) en matière développement économique se déclinant notamment au travers des 4 plans Starter, Booster, Emploi et Territoires.

Le contrat porte également les questions relatives aux actions régionales transverses visant à favoriser la compétitivité des entreprises et des territoires à l'image du Plan régional Industrie du Futur mais également des dynamiques innovation locales via les parcs d'Innovation.

Il s'inscrit dans le cadre des priorités définies par le SRDEII.

Périmètre formation :

Le périmètre du présent contrat est celui du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles.

Il concerne en conséquence l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle, toutes voies de formation confondues :

- la formation professionnelle initiale, sous statut scolaire et par apprentissage,
- la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des salariés, y compris par la voie de l'alternance (contrat de professionnalisation).

Il s'attache également à la construction de parcours favorisant l'accès à l'enseignement supérieur et travaille à l'articulation avec les formations post-baccalauréat. Il envisage les passerelles entre les voies professionnelles, technologiques et générales.

Le contrat porte également les questions relatives à l'information et à l'orientation professionnelles, ainsi qu'à la VAE.

Il s'inscrit dans le cadre des priorités définies par le CPRDFOP.

Périmètre sectoriel :

Les dispositions du présent accord s'appliquent aux secteurs d'activité suivants :

- [Agroalimentaire](#)
- [Agriculture](#)
- [Paysage](#)

II) Contexte et Enjeux économiques et de formation du secteur :

Les travaux d'élaboration du contrat ont permis de relever les éléments de contexte et d'identifier les enjeux de développement économique et de formation suivants pour les secteurs : [Agroalimentaire](#), [Agriculture](#), [Paysage](#)

| |
|--|
| Données statistiques Dynamique Stratégique (cf. fiche stat.) |
|--|

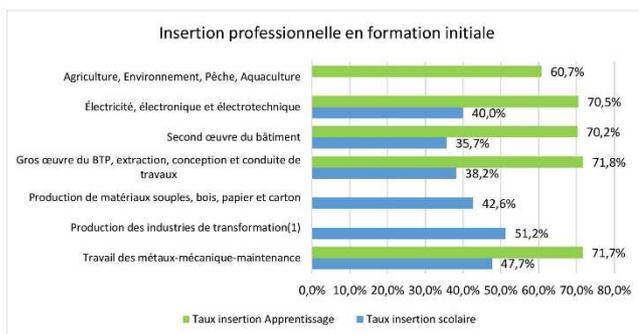
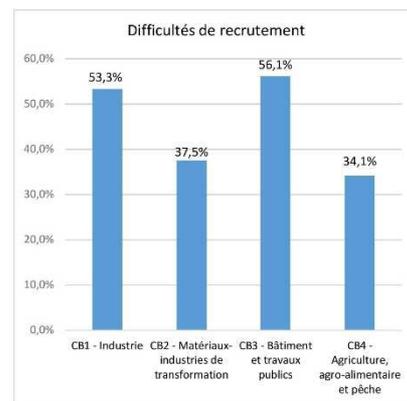
Fiche Signalétique

► 4 Contrats de branche

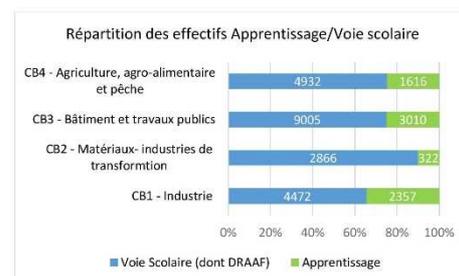
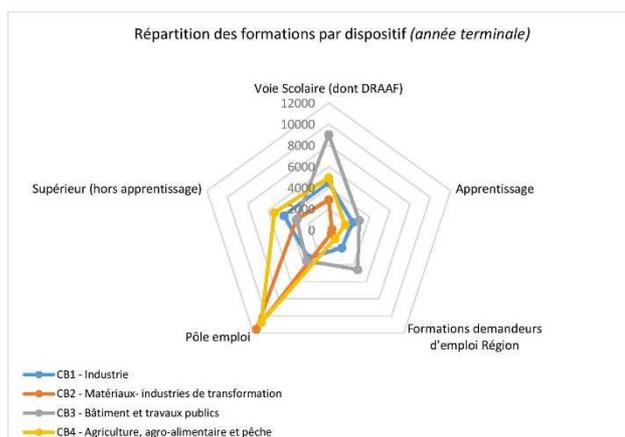
| | |
|-----|--|
| CB1 | Industrie mécanique, métallurgique, automobile et ferroviaire, services de l'automobile |
| CB2 | Matériaux- industries de transformation - textile, chimie, plasturgie, pharmacie, verre, bois et papier carton |
| CB3 | Bâtiment et travaux publics |
| CB4 | Agriculture, agro-alimentaire et pêche |

| | Nombre | Poids régional |
|------------------------|---------|----------------|
| Emplois | 515 534 | 23% |
| Demandeurs d'emploi | 154 375 | 26% |
| Personnes formées | 66 078 | 27% |
| Projets de recrutement | 44 962 | 26% |

Emploi /Recrutement



Formation – Equilibre Voie Scolaire/Apprentissage



DFP – Département Animation Stratégique – Service Observation & Evaluation – Juin 2018

Sources : RP 2014 – Directe 2017 – Pôle emploi 2016 – BMO 2017 - Rectorat 2016-2017 – Région 2016 – DREES 2016 – ORES- ComUE 2014-2015

La région Hauts-de-France présente des conditions particulièrement favorables pour produire en quantité et qualité grâce à son climat tempéré, un relief de faible amplitude, un haut niveau de formation des agriculteurs et son sol à haute valeur agronomique. La région est donc **l'un des terreaux les plus fertiles au monde pour la production d'une biomasse** au service du

développement économique régional (*source : Chambre d'Agriculture sur données FAO et Agreste 2000 à 2014*).

Avec plus de 2 millions d'hectares de terres consacrés à l'agriculture (blé, orge, lin, pommes de terre, betteraves, colza, pois ...), 23 millions d'hectolitres de lait collectés et 25 000 exploitants agricoles, les Hauts-de-France sont la **première région agricole de France** (hors viticulture) et la **1ère région exportatrice de France**. Elle accueille en outre près de 11% de l'emploi national des industries agro-alimentaires.

Avec 27 000 exploitations agricoles, la Région Hauts-de-France bénéficie d'une des agricultures les plus diversifiées de France et une position de **leader sur de multiples productions**.

Ces atouts et la diversité et complémentarité des acteurs économiques ont permis de **décloisonner** et de **créer des liens entre le monde agricole, l'agroalimentaire, la chimie, les industriels et les utilisateurs finaux**, notamment dans le domaine de la **nutrition**, du **transport**, du **bâtiment**, de **l'énergie**, de la **santé** ou des **cosmétiques**.

La **forêt régionale**, quant à elle, représente 428 000 ha de forêt soit 2,6 % de la surface forestière nationale mais elle représente **3,6 % de la production nationale de bois** grâce à la qualité des sols et du climat régional propices à la production forestière. Cette ressource et sa valorisation permettent l'activité de plus de 8 600 entreprises et de plus de 42 000 emplois (*Création Bois, Menuiseries Bouillon, Scierie Petit, Entreprise Fossé, Exploitation forestière Morisau, ...*) (*source : Master Plan filière forêt/bois*).

Avec une production régionale de plus de 40 000 tonnes pour une valeur de 92 millions d'euros en 2016 **les activités de pêche en Hauts-de-France représentent près de 15 % de la production nationale** (*source : IFREMER – Activités des navires de pêche en région Hauts-de-France*). Cette pêche, majoritairement concentrée sur Boulogne-sur-Mer s'adosse sur le **1er centre européen de transformation et de valorisation des produits de la mer**, composé de près de 250 entreprises. Quant à la pisciculture, elle représente dans la région 17 % de la production nationale avec 8 500 tonnes de poissons. Elle concerne 39 entreprises, 152 emplois et 34 millions d'euros de chiffre d'affaires (*source : DREAL Hauts de France – Aquaculture et pêche*).

Zoom sur l'Agroalimentaire

A l'échelle des Hauts-de-France, l'**agroalimentaire** occupe une **place prépondérante** (*source : Horizon éco Hauts-de-France n°249 de décembre 2017 – les industries de l'agro-alimentaire : un pilier de l'économie des Hauts-de-France*) :

- un bassin de 78 millions de consommateurs dans un rayon de 300 km ;
- **40 productions agricoles dans le top 5 des régions françaises** (1ère pour la betterave sucrière, le blé tendre, la chicorée à café, l'endive, les pois, les féveroles, les pommes de terre, les légumes de conserve / 2ème pour les betteraves rouges, le lin textile, le houblon) ;
- 36 000 tonnes de produits de la pêche débarqués par an et 330 000 tonnes de produits transformés sur place, à Boulogne-sur-Mer, **1er port de pêche français et 1er centre européen de transformation des produits de la mer**
- **2ème région française productrice de truites** et présence de la **1ère ferme aquacole française** de bars et daurades, Aquanord à Gravelines ;
- 1 412 établissements (recensés par l'INSEE ; 8ème région de France) dont 36 établissements de plus de 250 salariés (3ème Région de France) ;
- **1ère région agro-alimentaire française** en valeur ajoutée (hors viticulture) avec 36 610 salariés ;
- des **leaders mondiaux** dans des domaines très divers notamment dans les secteurs des pommes de terre, de la viande, des produits laitiers, des céréales et de la boulangerie-pâtisserie, des protéines végétales, des fruits et légumes, des produits de la mer, des boissons, du sucre et des produits transformés ;
- **10 % de la production laitière nationale** (*source : DRAAF -memento 2017*) ;
- des **PME innovantes et dynamiques** qui représentent 10 milliards de chiffre d'affaires.

Enjeux économiques et de formation

- ➔ Enjeu 1 : Soutenir le développement des exploitations et la professionnalisation des agriculteurs
- ➔ Enjeu 2 : Développer la qualité des productions et accompagner les projets de diversification
- ➔ Enjeu 3 : Soutenir les IAA et l'agro-industrie – Valoriser la filière et répondre aux difficultés de recrutement du secteur
- ➔ Enjeu 4 : Favoriser l'innovation et la structuration des filières (bio-économie, protéines végétales, filière Bois, Paysage...)

III) Engagements de développement (Fiches engagements)

Au regard des éléments de contexte et sur la base des enjeux identifiés ci-dessus, les partenaires s'accordent à reconnaître les objets suivants comme étant ceux sur lesquelles ils conviennent de s'engager collectivement, pour la mise en œuvre opérationnelle du CPRDFOP et du SRDE-II. Ces engagements sont fixés dans le cadre de « Fiches engagements » jointes au présent contrat.

Ces fiches renvoient aux différents Plans et Axes stratégiques définis pour le développement économique et le développement des formations. Elles détaillent le contenu des actions, les objectifs poursuivis, les partenariats mobilisés, la nature des engagements et les indicateurs de suivi correspondants.

Les « Fiches Engagements » feront l'objet d'un suivi au moins annuel dans le cadre du Comité de Pilotage du Contrat. Tout au long de la durée du contrat, de nouvelles actions et engagements pourront être identifiés par les partenaires. Ils feront l'objet de fiches d'engagements complémentaires venant en déclinaison du présent Contrat, sur la base de leur validation en Comité de Pilotage et moyennant un avenant au Contrat.

III.1 - Engagements Communs

Un certain nombre d'engagements sont communs à l'ensemble des contrats de Branche et feront l'objet d'une déclinaison en direction des différents secteurs concernés par le Contrat.

Cf Annexe Fiches Engagements génériques

Pour le SRDE-II

1. Elaboration d'une cartographie « Appui Filières et innovation »

Il s'agit d'élaborer une cartographie dynamique de l'écosystème « Appui Filières et Innovation » à l'échelle des Hauts-de-France, visant à permettre d'identifier les acteurs d'appuis susceptibles les acteurs des filières relatives au Contrat de Branche

Il s'agit d'identifier les compétences et outils RDI pour favoriser les interactions, le développement des entreprises et l'innovation, et créer du lien, des dynamiques entre acteurs académiques (étudiants, doctorants, ...) – Recherche – Innovation – Transfert – entreprises,

2. Optimisation de l'accompagnement des projets via une meilleure mobilisation des têtes de réseaux et dispositifs régionaux

Il s'agit de mener des actions de sensibilisation, d'explication et d'optimisation des logiques de relais relatives aux acteurs et dispositifs régionaux actifs en Hauts-de-France et susceptibles d'aider efficacement à la structuration, l'émergence et la réussite de projets divers au sein des Branches.

Pour le CPRDFOP

1. Information – Orientation - Préparation à l'emploi : « Outils et actions d'information sur les métiers »

Dans le cadre des nouvelles répartitions de compétences, et dans le cadre plus particulier des nouvelles compétences de la Région relatives à l'information sur les métiers, un partenariat est recherché avec les Branches professionnelles pour alimenter les différentes sessions, outils et produits d'information à mettre à disposition des publics pour une meilleure orientation. Parmi eux, une plateforme d'information et d'orientation en ligne

. Cf fiche en annexe

Ce partenariat est essentiel pour assurer la meilleure orientation des publics vers les formations et les métiers qui recrutent.

2. Identification des besoins de formation : « Baromètre des entreprises »

Le préalable indispensable à l'élaboration d'une offre de formation pertinente au regard du développement économique régional est l'identification fine des besoins en compétences des entreprises. Un travail d'enquête est engagé à cet effet. Mené auprès d'un panel d'entreprises régionales, il vise à repérer les besoins des entreprises sur le champ de l'innovation, du développement économique, des perspectives de recrutement et des besoins en compétences des entreprises. Un partenariat avec les Branches professionnelles permettra d'assurer un relais vers les entreprises relevant de leur champ, afin de les mobiliser et de parvenir à une couverture satisfaisante des différents secteurs d'activité.

3. Stratégies de réponse formation : « Cartes cibles de formation »

Afin de répondre aux besoins en emplois et en formation des entreprises, les partenaires s'accordent à apporter leur contribution à l'élaboration de « cartes cibles » de formation, tous dispositifs confondus (voie scolaire, apprentissage, formation continue des demandeurs d'emploi, formation continue des salariés). Ils s'engagent à s'inscrire dans un processus de concertation et à apporter les éléments qualitatifs et quantitatifs permettant de travailler en commun à l'élaboration de la carte des formations.

Vers une carte – cible des formations :

La démarche « carte cible » répond à la volonté des partenaires de préciser quantitativement de façon prospective les besoins de recrutement afin d'anticiper et d'apporter des solutions aux difficultés de recrutement des entreprises sur certains métiers et/ou de remédier aux difficultés d'insertion identifiées pour certaines formations. Elle s'inscrit dans un cadre de réflexion à cinq ans.

Le tableau ci-dessous s'appuie sur les échanges produits par les partenaires du Contrat de Branche lors des réunions dédiées à la carte des formations qui se sont tenues aux mois de mai et juin 2018 ; ils posent d'ores et déjà un certain nombre de tendances d'évolution, et proposent des objectifs cibles théoriques s'appuyant sur ces propositions. Ces objectifs pourront être réévalués, sur la base de bilans intermédiaires, dans le cadre de la mise en œuvre partenariale du Contrat, et les travaux sur la carte cible de formations (Voir fiche générique carte cible).

Une attention particulière est portée à la formation initiale et aux équilibres nouveaux à poser entre voie scolaire et apprentissage pour favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des élèves. En particulier, l'accent est mis sur le développement de la mixité des parcours de formation (parcours comportant par exemple pour le baccalauréat deux années en voie scolaire et une année en apprentissage). Les évolutions devront dans ce cadre prendre en compte les potentiels existant en terme de ressources humaines et de plateaux techniques, l'apprentissage ayant vocation à se développer dans les établissements scolaires. Les évolutions portant sur la formation professionnelle des demandeurs d'emplois seront déterminées en tenant compte de la mise en œuvre du PACTE 2019-2022.

| Projections objectifs cibles de formation à 5 ans | | | |
|--|----------------|----------------------|-------------|
| Voies de formation | Situation 2018 | Tendance d'évolution | Objectifs |
| Apprentissage | 1600 | 0 | 1600 |
| Parcours composites (encourager les passerelles entre la voie scolaire et l'apprentissage, dans un parcours de type 2+1) | 0 | 0 | 0 |
| Rectorat Scolaire (hors bac techno et BTS) | 30 | 0 | 30 |
| BTS Scolaire Rectorat DRAAF | 500 | | 500 |
| DRAAF Scolaire hors BTS | 1200 | | 1200 |
| DRJSCS DREES | 0 | 0 | 0 |
| Formation demandeurs d'emploi (PRF + Pôle emploi) hors compétences clés | 1200 | 0 | 1200 |
| TOTAL PARCOURS DE FORMATION | 4530 | 0 | 4530 |

***2 années en voie scolaire suivie d'une année en alternance (notamment en apprentissage)**

4. **Anticipation et innovation pédagogique** : « Evènements Innovation – Economie – Formation (DEFIs) »

Afin d'inscrire les formations dans une dynamique prospective, les partenaires s'entendent sur leur participation à l'organisation d'évènements annuels destinés à rendre compte des dynamiques d'innovation à l'œuvre dans les différents secteurs et filières relevant des 5 grandes dynamiques stratégiques du SRDE-II. Ces évènements associent le monde économique, les partenaires de l'innovation et de la formation professionnelle.

Récapitulatif des engagements communs

| | |
|---|--|
| SRDE-II BOOSTER INNOVATION | Elaboration d'une cartographie dynamique de l'écosystème « Appui Filières et Innovation » à l'échelle des Hauts-de-France visant à permettre d'identifier les acteurs d'appuis susceptibles les acteurs des filières relatives au Contrat de Branche |
| SRDE-II BOOSTER INNOVATION | Optimisation de l'accompagnement des projets via une meilleure mobilisation des têtes de réseaux et dispositifs régionaux |
| CPRDFOP Axe information – orientation – préparation à l'emploi | Une meilleure orientation grâce à l'offre régionale de services sur l'orientation scolaire et professionnelle |
| CPRDFOP Axe Identification des besoins | Baromètre des entreprises |
| CPRDFOP Axe Stratégie de réponse formation | Elaboration d'une carte cible à l'échelle des Hauts-de-France pour l'offre de formation professionnelle à 5 ans dans les métiers des filières relatives au Contrat de Branche |
| CPRDFOP Axe Anticipation et innovation pédagogique | Contribuer à l'organisation des évènements DEFIs, en favorisant la culture de l'innovation auprès des acteurs économiques et de la formation professionnelle |

III.2 - Engagements relatifs au Développement économique, à l'innovation et à l'internationalisation

Les partenaires s'accordent à reconnaître les objets suivants comme étant ceux sur lesquelles ils conviennent de s'engager collectivement, pour la mise en œuvre opérationnelle du SRDE-II sur le champ du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation pour le secteur [intitulé secteur](#).

Cf Annexe Fiches Engagements spécifiques

| | | |
|-------------------------|--------------|--|
| Plan BOOSTER | 4.2.1 | Sensibilisation aux technologies d'avenir |
| Plan BOOSTER | 4.2.2 | Appui à l'incubation et à l'accélération de start-up (Parcs d'Innovation) |
| Plan BOOSTER | 4.2.3 | Optimisation du dispositif PIA3 territorialisé (Volet PME et Volet Filières) |
| Plan BOOSTER | 4.4.4 | Accompagner la performance industrielle par la robonumérique |

III. 3 - Engagements relatifs au Développement des formations et de l'orientation professionnelles

De la même façon, les partenaires s'accordent à reconnaître les objets suivants comme étant ceux sur lesquelles ils conviennent de s'engager collectivement, pour la mise en œuvre opérationnelle du CPRDFOP sur le champs du développement des formations et de l'orientation professionnelles pour le secteur intitulé **secteur**.

Ces engagements répondent aux 4 axes identifiés pour la déclinaison opérationnelle du CPRDFOP :

Axe – information – orientation – préparation à l'emploi

Axe – Identification des besoins

Axe – Stratégie de réponse formation

Axe4 – Innovation pédagogique et numérique

Cf Annexe Fiches Engagements spécifiques

| | | |
|---|-------|---|
| Axe – information – orientation – préparation à l'emploi | 4.5.1 | Agroalimentaire : « Création du Hub Emploi-Formation » |
| Axe – information – orientation – préparation à l'emploi | 4.5.2 | Paysage : «Renforcer les liens Ecoles –Entreprises pour une filière d'excellence et attractive ! » |
| Axe – Stratégie de réponse formation | 4.6.1 | « Agir en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises » Identifier et analyser les compétences des demandeurs d'emploi à partir des besoins des entreprises |
| Axe – information – orientation – préparation à l'emploi | 4.6.2 | Proch'Emploi : « Accompagner le recrutement des PME et TPE sur les offres du marché caché -recrutement de chefs d'entreprises- « chefs de file métiers pour Proch'Emploi » |
| Axe – Stratégie de réponse formation | 4.7.1 | Faire évoluer la carte des formations à 5 ans et développer la mixité des parcours |
| Axe – Stratégie de réponse formation | 4.7.2 | Secteur agricole : « Créer une nouvelle dynamique en faveur de l'apprentissage » Développement de l'apprentissage au sein du secteur agricole |
| Axe – Stratégie de réponse formation | 4.7.3 | « Passerelles vers l'emploi ! » créer des parcours de formation professionnelle |
| Axe – information – orientation – préparation à l'emploi | 4.7.4 | POEC Jardiniers-Paysagistes : « des métiers d'avenir ! » |
| Axe – Stratégie de réponse formation | 4.7.5 | Secteur Agricole : « Agir pour élever le niveau de compétence des salariés » Elever le niveau de qualification des salariés du secteur de la branche agricole - ADEC |
| Axe – Anticipation et innovation pédagogique | 4.8.1 | Campus des Métiers : « un outil d'avenir ! » Créer du lien et de la collaboration entre les entreprises et le Campus des métiers dédié |

IV) Pilotage, mise en œuvre et suivi du contrat

Le Contrat fait l'objet d'une gouvernance commune à ses composantes de développement économique d'une part et de formation professionnelle, d'autre part.

IV.1 - Instances décisionnelles et opérationnelles

Comité de pilotage :

Un comité de pilotage est constitué afin d'assurer la coordination et le suivi du Contrat de Branche, dans le cadre des leviers et des objectifs définis par le SRDE-II et le CPRDFOP. Il est composé de chacune des parties signataires du contrat ou de leurs représentants dûment désignés.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il procède au bilan de l'année écoulée et réoriente éventuellement la mise en œuvre du contrat :

- il assure le suivi des différentes « Fiches Engagement » inscrites au contrat, vérifie leur bon déroulement et réajuste leur déploiement ;
- il identifie les nouvelles orientations et valide les propositions de « Fiches Engagements » qui pourraient venir enrichir le contrat.

Il s'appuie pour ce faire sur la mise à jour des éléments de diagnostic économique et de formation figurant au présent contrat ainsi que sur les tableaux de bord de suivi y afférant.

Comité technique

Un Comité technique est constitué afin d'assurer l'animation et le secrétariat du contrat. Il est composé des représentants techniques dûment désignés par les différents signataires.

Le Comité technique se réunit au moins deux fois par an ; il assure le relais entre le comité de pilotage et les différents porteurs de Fiches Engagements ; Il procède à la convocation du Comité de pilotage, renseigne les tableaux de bord et assure la transmission des informations lui permettant d'assurer le suivi effectif du contrat.

Porteurs et groupes de travail techniques des Fiches Engagements

Un ou des porteurs de projet sont identifiés pour chacune des actions engagées.

Certaines « fiches Engagements » peuvent nécessiter la constitution de groupes de travail techniques spécifiques pour la mise en œuvre et le suivi de leur objet. La composition, le portage et les modalités de travail de ces groupes techniques sont organisés dans la fiche descriptive de chaque action.

Les différents porteurs d'action rendent compte de leurs travaux au Comité de Pilotage, via le Comité technique du Contrat.

IV.2 - Calendrier de mise en œuvre et vie du contrat

Le présent contrat entrera en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des partenaires et prendra fin au terme de la durée du SRDE-II et du CPRDFOP.

Il pourra être modifié par voie d'avenant, notamment pour l'abrogation, la modification ou l'ajout de Fiches Engagements.

IV.3 – Suivi et évaluation

Le suivi du Contrat de Branche est assuré par le Comité de Pilotage.

Un tableau de bord permet de rendre compte de l'état d'avancement et du niveau de réalisation des différentes actions et engagements. Il s'appuie notamment sur les indicateurs de suivi identifiés par les partenaires pour chacune des actions et repris dans le cadre des « Fiches Engagement » jointes au contrat. Les éléments d'information physico-financiers permettant de les renseigner sont apportés par les différentes parties prenantes impliquées. L'optimisation de ces échanges d'information constitue en elle-même un objectif du contrat.

Le volet Formation des Contrats de Branches entre dans le champ de l'évaluation réalisée par le CREFOP au titre du CPRDFOP. Les éléments d'information nécessaires à la réalisation de cette mission sont apportés au CREFOP par le Comité de pilotage du contrat, ainsi qu'aux signataires du CPRDFOP dans le cadre du Comité de Pilotage de celui-ci.

IV.4 – Résiliation du contrat

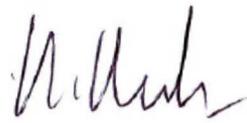
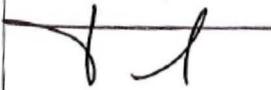
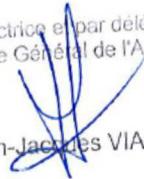
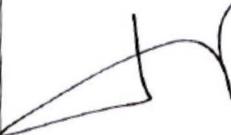
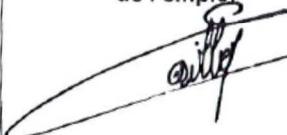
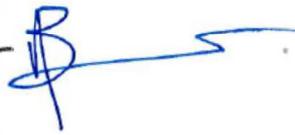
En cas de non-respect, par l'une ou par l'autre des parties, des engagements respectifs inscrits dans le présent contrat et de ses annexes, en cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions du contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

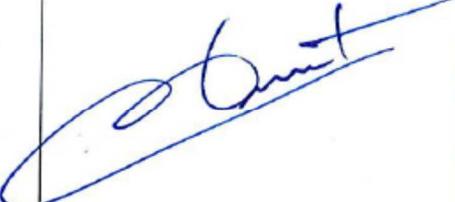
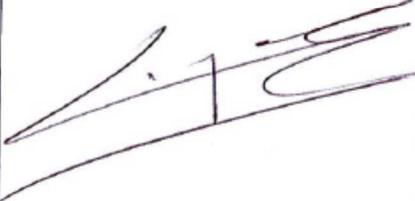
V) Annexes

- **Annexe 1** : Fiches Engagements génériques
- **Annexe 2** : Fiches Engagements spécifiques

Fait à Lille, le

30 OCT. 2019

| | | |
|--|--|---|
| <p>Pour l'Etat</p> <p>Michel LALANDE Préfet de la région Hauts de France Préfet du Nord</p> <p>Le préfet</p>  <p>Michel LALANDE</p> | | <p>Pour le Conseil Régional Hauts de France</p> <p>Karine CHARBONNIER Vice-Présidente de la formation professionnelle</p>  |
| <p>Valérie CABUIL Rectrice de l'Académie de Lille Rectrice de la région Hauts de France Chancelière des Universités</p>  | <p>Béatrice CORMIER Rectrice de l'Académie d'Amiens Chancelière des Universités</p> <p>Pour la Rectrice et par délégation Le Secrétaire Général de l'Académie</p>  <p>Jean-Jacques VIAL</p> | <p>Luc MAURER Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt</p>  |
| <p>Jean-Marie COUPU Directeur Inter-régional de la mer Manche est-Mer du Nord</p>  | <p>Michèle LAILLER-BEAULIEU Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi</p>  | <p>André BOUVET Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale</p>  |

| | | |
|---|--|---|
| <p>Pôle des Industries Agroalimentaires Représenté par son Président, M. Olivier HERMAND</p>  | <p>Agro -sphères Représentée par sa Présidente, Claudine LUCIEN</p>  | <p>U.N.E.P Hauts-de-France Représentée par son Président, M. Dominique LEVAST</p>  |
| <p>Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France Représentée par son Président M. Olivier DANGER</p>  | <p>F.R.S.E.A Hauts de France Représentée par son Président M. Laurent DEGENNE</p>  | <p>FIBOIS Hauts de France Représenté par son Président, M. Olivier FOSSE</p>  |
| | <p>Directrice de Pôle Emploi Hauts de France Nadine CRINIER</p>  | |

ANNEXES

CONTRAT DE BRANCHES N°4

Annexe n°1

Fiches engagements génériques

Pour le SRDE-II

1. Elaboration d'une cartographie « Appui Filières et innovation »

| | |
|--|---|
| AXE2 | BOOSTER INNOVATION |
| Intitulé | Elaboration d'une cartographie dynamique de l'écosystème « Appui Filières et Innovation » à l'échelle des Hauts-de-France visant à permettre d'identifier les acteurs d'appuis susceptibles les acteurs des filières relatives au Contrat de Branche |
| Portage / Co-portage | Autorités académiques (Rectorat, DRAAF, DRJSCS...) Région Branches Professionnelles |
| Partenariat | DIRECCTE, Pôle Emploi, Proch Emploi, Agence Hauts-de-France Innovation Développement |
| Nature du dispositif | Filières/ Innovation Réaliser et partager une « cartographies des outils et compétences Recherche et Innovation (Centres techniques, plateformes, ...) en région -> vecteurs de transversalité. |
| Objectif(s) | - Identifier les compétences et outils RDI pour favoriser les interactions, le développement des entreprises et l'innovation, ... créer du lien, des dynamiques entre acteurs académiques (étudiants, doctorants, ...) – Recherche – Innovation – Transfert – entreprises, |
| Mode | |
| Bénéficiaires directs | Entreprises / centres techniques |
| Bénéficiaires indirects | Autorité académique / Région / Etablissement d'enseignement et de recherche |
| Modalités d'intervention | |
| Implication attendue des Branches | Appropriation et diffusion large des données et informations (site internet, lettre d'information, ...) Organisation de réunion, rencontres entre les entreprises des branches, les acteurs de la RDI et les acteurs de la formation Optimisation de la mise en relation des acteurs concernés pour favoriser le développement économique, innovation et transfert et la montée en compétences des étudiants et salariés au vu des innovations du secteur |
| Calendrier | |
| Indicateurs de suivi | |

2. Optimisation de l'accompagnement des projets via une meilleure mobilisation des têtes de réseaux et dispositifs régionaux

| | |
|--|---|
| AXE2 | BOOSTER INNOVATION |
| Intitulé | Optimisation de l'accompagnement des projets via une meilleure mobilisation des têtes de réseaux et dispositifs régionaux |
| Portage / Co-portage | Région Branches Professionnelles |
| Partenariat | Opérateurs Booster Filières, Centres Techniques, Pôles de compétitivités, Team Export Agence Hauts-de-France Innovation Développement, Parcs d'innovation... |
| Nature du dispositif | Actions de sensibilisation, d'explication et d'optimisation des logiques de relais relatives acteurs et dispositifs régionaux actifs en Hauts-de-France et susceptibles d'aider efficacement à la structuration, l'émergence et la réussite de projets divers au sein des Branches. |
| Objectif(s) | <ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser le recours à l'ingénierie des acteurs partenaires de l'écosystème au regard de leur expertises et réseaux et l'évolution de la carte des formations professionnelles en fonction de l'évolution des métiers et des besoins économiques - Dynamiser le recours aux dispositifs d'accompagnement économique (sous réserve d'éligibilité) mis en place par la région ou ses partenaires |
| Mode | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des temps de présentation et d'explication de l'offre de services de l'écosystème régional - Former les référents identifiés au sein des branches à la bonne connaissance desdits acteurs et dispositifs afin d'en faciliter le relais et donc leur mobilisation |
| Bénéficiaires directs | Entreprises |
| Bénéficiaires indirects | Région /Branches |
| Modalités d'intervention | - |
| Implication attendue des Branches | Identification des projets du secteur concerné Interaction avec les autres acteurs de l'écosystème pour apporter des solutions opérationnelles et rapides aux porteurs de projets (financement, mise en relation, ...) |
| Calendrier | |
| Indicateurs de suivi | |

Pour le CPRDFOP

1. Information – Orientation - Préparation à l'emploi

| | |
|--|---|
| Axe | Axe : Information, orientation, Préparation à l'emploi |
| Intitulé | Une meilleure orientation grâce à l'offre régionale de services sur l'orientation scolaire et professionnelle |
| Description action(s) | <p>Développement d'une plateforme régionalisée dédiée à l'orientation et à l'information « Mon orientation en Hauts de France » :</p> <p>La plateforme intègre une régionalisation de l'applicatif national de l'ONISEP « mon orientation en ligne » en proposant des réponses par mail, chat et numéro vert sur l'orientation en région. Elle propose des pages thématiques d'informations régionales qui reprennent notamment des contenus ONISEP et Région. La plateforme reprend des contenus ONISEP et Région pour valoriser en Hauts-de-France les secteurs qui recrutent, les métiers d'avenir, et les aides régionales qui peuvent être mobilisées dans les projets d'orientation/d'apprentissage des jeunes.</p> <p>Accessible depuis l'ensemble des ENT des lycées des Hauts-de-France, elle permettra d'apporter une information ciblée, locale, et actualisée aux lycéens/étudiants, apprentis, ainsi qu'à leurs familles.</p> <p>L'ambition de cette plateforme est dans un second temps d'être accessible depuis les antennes territoriales afin de proposer un conseil en orientation ciblé pour les familles des territoires tenant compte des entreprises locales, des lieux de formation, des possibilités de recrutement...</p> <p>Les différentes Branches professionnelles disposent d'éléments d'information, de supports et/ou d'outils de promotion des métiers permettant d'apporter un éclairage circonstancié sur ces sujets. Il s'agit de travailler à la mobilisation de ces contenus afin d'alimenter la plateforme informations permettant d'appréhender les réalités des secteurs d'activité et des métiers, les besoins en recrutement identifiés sur le territoire des Hauts de France.</p> |
| Public cible | Lycéens et étudiants jusque bac+3 ; apprentis |
| Porteur(s) | Région - ONISEP |
| Partenaires associés | Branches professionnelles - DRAAF |
| Dispositif(s) mobilisable(s) | Plateforme « monorientationHdF » |
| Opérateurs éventuels | |
| Engagements partenaires publics | Mise à disposition de la plateforme « monorientationHdF » pour l'intégration de contenus |
| Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises | <p>Les branches pourront contribuer à enrichir la plateforme dans le cadre d'un dialogue avec les deux porteurs ONISEP et Région et en lien avec le comité éditorial de la plateforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition et/ou participation à l'élaboration de contenus régionalisés permettant de donner à voir les métiers qui recrutent dans leur secteur d'activité - liens éventuels vers des outils développés par les Branches professionnelles |
| Engagement chiffrés / indicateurs de suivi | - fourniture d'éléments à intégrer à la base d'information |

2. Identification des besoins de formation

| | |
|--|--|
| Axe | Axe : Identifier les besoins de formation |
| Intitulé | Baromètre des entreprises |
| Description action(s) | <p>La Région lance un « baromètre des entreprises » à l'échelle des Hauts-de-France. Pour établir ce baromètre, une enquête sera menée auprès des entreprises de tous les secteurs marchands, des associations et des hôpitaux. Près de 3000 entreprises seront interrogées par téléphone, avec l'idée de renouveler le baromètre tous les 3 ans pour suivre leurs préoccupations.</p> <p>L'objectif principal de cette enquête est d'interroger les entreprises sur leurs besoins en termes d'emploi et de formation. L'enquête s'intéressera aux problématiques de recrutement et de formation ainsi qu'aux dynamiques de développement à plus long terme qui permettront d'anticiper les compétences recherchées demain (innovation, économie circulaire et de la fonctionnalité...).</p> |
| Public cible | Acteurs de la formation Acteur du développement économique et de l'innovation |
| Porteur(s) | Région Hauts de France |
| Partenaires associés | Branches Professionnelles |
| Dispositif(s) mobilisable(s) | |
| Opérateurs éventuels | Prestataire |
| Engagements partenaires publics | La Région s'engage à porter le projet, en s'appuyant sur ses compétences internes et des compétences externes pour la réalisation de l'enquête. Elle s'engage à analyser les résultats et à les diffuser aux partenaires. |
| Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises | Les Branches s'engagent à sensibiliser les entreprises du panel relevant de leur secteur. Elles contribueront à au travail d'interprétation des résultats de l'enquête. |
| Engagement chiffrés / indicateurs de suivi | Production et diffusion des résultats de l'enquête |
| | |

3. Stratégies de réponse formation

| | |
|--|--|
| Axe (cf schéma CB) | Axe : Stratégies réponses formation |
| Intitulé | Elaboration d'une carte cible à l'échelle des Hauts-de-France pour l'offre de formation professionnelle à 5 ans dans les métiers des filières relatives au Contrat de Branche |
| Portage / Co-portage | Autorités académiques (Rectorat, DRAAF, DRJSCS...) Région Branches Professionnelles |
| Partenariat | DIRECCTE, Pôle Emploi |
| Nature du dispositif | Formation/Emploi Travaux prospectifs sur les besoins en formation tous dispositifs confondus : <ul style="list-style-type: none"> - Voie scolaire - Apprentissage - Formation continue des demandeurs d'emploi - Formation continue des salariés |
| Objectif(s) | <ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser l'évolution de la carte des formations professionnelles en fonction de l'évolution des métiers et des besoins économiques - - Mieux cerner les formations professionnelles menant aux métiers de demain |
| Mode | <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les données produites sur l'évolution des emplois, des compétences et de la formation professionnelle dans les champs sectoriels concernés - Sur la base de ce diagnostic émettre des préconisations contribuant à renforcer la cohérence entre les besoins en emplois et de l'offre de formation sur le territoire régional |
| Bénéficiaires directs | Employeurs / Publics en formation (scolaire, apprentis, actifs) |
| Bénéficiaires indirects | Autorité académique / Région / Organismes de formation |
| Modalités d'intervention | <ul style="list-style-type: none"> - Constituer un groupe de travail technique « Carte-Cible » - Evaluer à 5 ans les besoins de recrutement par métier et niveaux de qualification. - Confronter cette évaluation quantitative et qualitative (niveau de formation) à l'offre existante - Mesurer l'impact de cette projection sur l'offre de formation en direction des actifs - Déterminer les évolutions en termes d'ouvertures et de fermetures potentielles afin d'inciter les établissements de formation à développer les formations adéquates |
| Implication attendue des Branches | <ul style="list-style-type: none"> - Fournir les besoins de recrutement à 5 ans par métier et niveau de qualification - Contribuer à l'évaluation quantitative et qualitative en mettant à disposition les informations nécessaires : nombre de départs à 5 ans, stocks d'emploi par métier et niveau de qualification, évolutions technologiques des filières et des métiers... |
| Calendrier | <ul style="list-style-type: none"> - Le groupe de travail technique est constitué dès la signature du Contrat de Branche - Un premier livrable est attendu pour mars 2019 (à déterminer en fonction de la spécificité des filières) |
| Indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> - Constitution du groupe de travail technique « carte cible » - Fourniture par la Branche de données et éléments d'évaluation des besoins de recrutement à 5 ans - Elaboration des préconisations d'ouverture et fermetures potentielles |

4. Anticipation et innovation pédagogique

| | |
|--|---|
| Axe | Axe : Anticipation et innovation pédagogique |
| Intitulé | Contribuer à l'organisation des événement DEFIs , en favorisant la culture de l'innovation auprès des acteurs économiques et de la formation professionnelle |
| Description action(s) | <p>Les DEFIs constituent un événement annuel réunissant les acteurs de du développement économique, de l'innovation et de la formation professionnelle, autour des enjeux d'innovation et de leurs impacts en terme d'évolution des activités, des emplois et des compétences.</p> <p>Ils répondent aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une culture commune et des synergies opérationnelles en favorisant la connaissance, les échanges et la coopération entre les acteurs économiques et de la formation, l'emploi, l'orientation, de la recherche et de l'innovation - Alimenter et valoriser les actions innovantes et leurs impacts sur les emplois, les compétences et les besoins en formation - Nourrir les spécialisations intelligentes de la SRI-SI <p>Ils s'inscrivent dans le cadre des Rencontres de la Recherche et de l'Innovation, organisées à l'initiative de la Région. Ils s'organisent selon les grandes dynamiques stratégiques du SRDE-II :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TRIMA - HUB - GENERATION S - WELCOME EU - CREA HdeF |
| Public cible | <ul style="list-style-type: none"> - entreprises, acteurs économiques - acteurs de l'innovation et de la recherche - acteurs de la formation et de l'orientation professionnelles |
| Porteur(s) | Région, Etat, Autorités académiques |
| Partenaires associés | Structures « Booster filières », Branches professionnelles,... |
| Dispositif(s) mobilisable(s) | Rencontres Régionales de l'innovation, Structures « Booster filières » |
| Opérateurs éventuels | C2RP, ARDI |
| Engagements partenaires publics | La Région pilote les événements, en lien avec les partenaires de l'Etat, et assure leur organisation en s'appuyant sur les outils de développement de l'innovation et de la formation (ARDI et C2RP). |
| Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises | <p>Les Branches professionnelles apportent leur concours à l'organisation des événements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par la participation aux instances d'organisation - en contribuant au repérage des dynamiques d'innovation - en mobilisant la participation des entreprises. |
| Engagement chiffrés / indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des événements annuels - Nombre d'entreprises participantes |

Annexe n° 2

Fiches Engagements spécifiques

Pour le SRDE-II

| | |
|---|--|
| Fiche engagement | 4.2.1 |
| Axe 2 | BOOSTER INNOVATION |
| Intitulé | SENSIBILISATION AUX TECHNOLOGIES D'AVENIR |
| Description action(s) | <p>Proposer l'organisation d'une journée technologique dédiée (Inter Branches) sur des sujets d'actualités et d'enjeux transverses.</p> <p>Illustrations : Intelligence Artificielle, Matériaux, Réalité Virtuelle et Augmentée, Automatisation et Robotisation, Fabrication additive, Modélisation conception 3D...</p> <p>Intérêt : permettre de sensibiliser les acteurs aux enjeux technologiques, économiques et sociétaux liés à l'émergence de ces technologies et favoriser une meilleure connaissance des ressources en région.</p> |
| Porteur | LA REGION (DPE – DRESS...) /HDFID |
| Partenaires associés | Réseau académique régionale, centres techniques et plateformes de transfert, parcs d'innovation... |
| Dispositif(s) mobilisable(s) | ▪ |
| Opérateurs éventuels | ➤ |
| Engagements partenaires publics | <ul style="list-style-type: none"> • Animation via HDFID avec mobilisation des ressources académiques, économiques, techniques en région (pôles de compétitivité, Labo, centres techniques, offreurs de solutions, prospectivistes...). |
| Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Relais d'information et d'actions ; ❖ Orientation vers les acteurs concernés par les projets des Entreprises ; ❖ Mobilisations d'experts ; |
| Engagement chiffrés / indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Engagement 2018</u> : <p>Organiser une première séquence collective (thème à identifier)</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Indicateurs de résultat</u> : |

| | |
|---|---|
| Fiche engagement | 4.2.2 |
| Axe 2 | BOOSTER INNOVATION |
| Intitulé | APPUI A L'INCUBATION et L'ACCELERATION DE START UP (Parcs d'innovation) |
| Description action(s) | <p><i>Afin de permettre un accompagnement optimal des projets innovants issus des branches, il convient de favoriser les interactions avec le réseau régional nouvellement constitués des Parcs d'Innovations en Hauts-de-France et ainsi l'offre de services liée.</i></p> <p><i>Intérêt : augmenter le potentiel de sourcing pour les Parcs & permettre aux acteurs des Branches de connaître l'offre régionale en matière d'accompagnement de projet innovant sur leurs domaines d'intervention.</i></p> |
| Porteur | LA REGION (DPE - DFP) /HDFID |
| Partenaires associés | Les Parcs d'Innovation (12 au 17 juin 2018) |
| Dispositif(s) mobilisable(s) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Incubateurs et Accélérateurs de projets innovants ; ▪ Offre de formation au management de l'innovation ▪ Fonds d'incubation régional et Allocation à l'incubation |
| Opérateurs éventuels | ➤ |
| Engagements partenaires publics | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement du réseau régional des parcs d'innovation (financement de l'offre de services relatives à l'Incubation et l'Accélération) : 1,7 M € / an • Accompagnement sur l'ingénierie (pédagogique et financière) ; |
| Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Les branches s'engagent dans le processus de sensibilisation à l'offre de services et au sourcing de « candidats » ; ❖ Relais d'information et d'actions ; ❖ Orientation vers les acteurs concernés par les projets des Entreprises ; ❖ Engagement et travail en mode collaboratif de la part des entreprises et branches ; |
| Engagement chiffrés / indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Engagement 2018</u> : Organiser un temps d'échanges par CB afin de permettre aux Parcs d'innovation concernés de venir présenter leur offre de services. ❖ <u>Indicateurs de résultat</u> : |

| | |
|---|---|
| Fiche engagement | 4.2.3 |
| Axe2 | BOOSTER INNOVATION |
| Intitulé | OPTIMISATION DU DISPOSITIF PIA 3 TERRITORIALISE (Volet PME et Volet Filières) |
| Description action(s) | <p>Proposer aux CB un temps annuel de présentation du dispositif en partenariats avec BPI France sur la durée de validité de ce dernier à savoir 2018 – 2020.</p> <p>Il s'agit de faciliter l'accès au dispositif des PME de chacune des branches pour HdF Inno PME d'une part et permettre la concrétisation de projets structurants (à finalité économique) intra Branches ou InterBranches pour le HDF Inno Filières.</p> <p>Modalités : Organisation d'un temps spécifiques organisé par CB (ou inter CB) avec l'appui des opérateurs Booster Filières.</p> |
| Porteur | LA REGION (DPE, DAEn ...) /HDFID |
| Partenaires associés | Directe/BPI |
| Dispositif(s) mobilisable(s) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispositif PIA 3 Etat – Région « territorialisé » Hauts-de-France ; ▪ Appui conseil auprès des entreprises et branches dans la qualification des projets soumis et appui technique à la formalisation. |
| Opérateurs éventuels | ➤ |
| Engagements partenaires publics | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement financier des projets éligibles : enveloppe de 35 M € sur 3 ans (2018-2019-2020) à parité Etat et Région • Accompagnement sur l'ingénierie (pédagogique et financière) ; • Facilitateur sur des projets RH « innovants » en mode « lab » |
| Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Les branches s'engagent dès le début de l'action dans le processus de recrutement et de formation ; ❖ Relais d'information et d'actions ; ❖ Orientation vers les acteurs concernés par les projets des Entreprises ; ❖ Engagement et travail en mode collaboratif de la part des entreprises et branches ; |
| Engagement chiffrés / indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Engagement 2018</u> : ○ ❖ <u>Indicateurs de résultat</u> : ○ |

| | |
|--|--|
| Fiche engagement | 4.2.4 |
| Axe2 | BOOSTER INNOVATION |
| Intitulé | ACCOMPAGNER LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE PAR LA ROBONUMERIQUE |
| Description action(s) | Optimiser l'accompagnement des entreprises des branches dans la modernisation de leur process industriel. Il s'agit de répondre à l'enjeu de modernisation de l'appareil productif régional afin de consolider la compétitivité de nos entreprises et améliorer les conditions de travail des salariés |
| Porteur | LA REGION (DPE, DAEn) /HDFID |
| Partenaires associés | Réseaux consulaires, filières, agences de développement économiques, EPCI, pôles de compétitivités, centres techniques... |
| Dispositif(s) mobilisable(s) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan régional Robonumérique Dispositif de soutien à la modernisation des entreprises via une meilleure intégration des technologies robotiques Aide au conseil (prise en charge partiel des études d'intégrations robotique intégrant la possibilité de prêt de matériel), aide à l'investissement (Avance remboursable et subvention dans certains cas), soutien financier (via subvention) à l'emploi créé. |
| Opérateurs éventuels | ➤ |
| Engagements partenaires publics | <ul style="list-style-type: none"> • Moyens mobilisés par la Région sur le programme Plan Robonumérique |
| Engagements professionnelles et/ou entreprises | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Relais d'information et d'actions ; ❖ Orientation vers les acteurs concernés par les projets des Entreprises ; ❖ Soutien à la dimension RH : ergonomie, adaptation des postes de travail etc... |
| Engagement chiffrés / indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Engagement 2018</u> : ❖ ❖ <u>Indicateurs de résultat</u> : ○ |

Pour le CPRDFOP

| | |
|---------------------------------|--|
| N° fiche engagement | 4.5.1 |
| Axe1 | Agroalimentaire : « Création du Hub Emploi-Formation » ATTRACTIVITE/INFORMATION/ORIENTATION/PREPARATION A L'EMPLOI |
| Intitulé | CREATION DU « HUB AGRO » EMPLOI-FORMATION |
| Description action(s) | <ul style="list-style-type: none"> • Prospective sur les évolutions des métiers (bassin d'emploi/secteur d'activité) ; • Améliorer l'Attractivité des métiers auprès des différents publics et des territoires ; • Identifier les besoins des entreprises/Actions en lien avec les partenaires Emploi/Formation ; • Mettre en place un plan d'actions pour répondre aux besoins des entreprises en matière d'emploi/formation et/ou approche compétences ; • Faciliter les mises en relation entre les entreprises et acteurs de la formation et de l'emploi ; • Coordonner les actions des acteurs des filières agro (branches professionnelles, collectivités, acteurs de l'emploi, formation, innovation...) : Informer -Construire – Se projeter ; • Créer des complémentarités efficaces et améliorer les performances ; • Faciliter les échanges d'expériences, communiquer sur les expériences positives et les essaimer ; • Mettre en visibilité et articuler les achats de formation ; • Mise en place d'une ingénierie de parcours dédiée pour les publics les plus éloignés de l'emploi ; |
| Public cible | |
| Porteur | LA REGION (Proch'Emploi –DFP-Apprentissage, Direction de l'appui aux entreprises ...) /AGROSPHERES/PIA/POLE EMPLOI/OPCALIM |
| Partenaires associés | Direccte/DRAAF/Pôle Emploi/PIA-AGROSPHERES/La Région – Proch'Emploi/OPCALIM |
| Dispositif(s) mobilisable(s) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre de service de Pôle Emploi ▪ Offre de service Proch'Emploi ▪ Accompagnement formation – emploi : PRF, POEC, POEI, PIC, AFPR, PASS EMPLOI, PASS FORMATION.... ▪ Appui conseil auprès des entreprises |
| Opérateurs éventuels | <ul style="list-style-type: none"> ➢ Les organismes prestant la formation aux Softs Skills (comportements professionnels) ; ➢ Les organismes prestant la formation professionnelle, formation initiale scolaire et apprentissage |
| Engagements partenaires publics | <ul style="list-style-type: none"> • Pôle Emploi s'engage à organiser des événements autour du recrutement et particulièrement pour les métiers en tension. Les modalités de ces événements pourront être différentes : jobs datings, salons en ligne, ateliers de découverte des métiers en agence ou sur le site des entreprises pour présenter leurs métiers ou promouvoir les formations. • Accompagnement sur l'ingénierie (pédagogique et financière) ; • Facilitateur sur des projets RH « innovants » en mode « lab » |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de bancs d'essai, mini stages ou visites dans les établissements de l'enseignement agricole spécialisés dans l'agro alimentaire pour faire découvrir les métiers et les formations. |
| Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Les entreprises s'engagent dès le début de l'action dans le processus de recrutement et de formation ; ❖ Relais d'information et d'actions ; ❖ Orientation vers les acteurs concernés par les projets des Entreprises ; ❖ Engagement et travail en mode collaboratif de la part des entreprises ; |
| Engagement chiffrés / indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Engagement 2018</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ 80 demandeurs d'emplois mis à l'emploi ??; ○ Taux de décrochage : 10 % ?? ❖ <u>Indicateurs de résultat</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de personnes mises à l'emploi sur un CDD de 6 mois minimum ou CDI ?? ○ Nombre de décrocheurs en cours de formation et des motifs de rupture ?? ○ Nombre de bancs d'essai ou mini stages |

| | |
|------------------------------|--|
| N° fiche engagement | 4.5.2 |
| Axe | information, orientation, préparation à l'emploi |
| Intitulé | Paysage : « Renforcer les liens Ecoles-Entreprises pour une filière d'excellence et attractive ! » |
| Description action(s) | <p>Déclinaison et suivi des objectifs de la convention de partenariat signée par l'Unep – Les Entreprises du Paysage et la DRAAF Hauts-de-France le 9 juin à Terres en Fête :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Renforcer les relations écoles-entreprises</u> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'accueil d'enseignants-formateurs dans les entreprises du paysage : formation d'un à deux jours afin de développer la connaissance du monde de l'entreprise et/ou d'une thématique prédéfinie • Développer les chantiers écoles-entreprises • Organiser un séminaire annuel écoles-entreprises du paysage pour s'informer mutuellement de l'évolution des formations et de l'emploi • Pour faciliter les interventions ponctuelles de professionnels dans les formations, établir une liste de référents par domaine d'activités avec des prix d'intervention. 2. <u>Créer une filière de formation d'excellence adaptée aux besoins des entreprises du paysage</u> <ul style="list-style-type: none"> • Instaurer une charte de qualité de l'apprentissage en entreprise du paysage • Mettre en place un CS ou un titre pro en apprentissage après le bac pro dont les examens se dérouleraient en février, période où les entreprises recrutent (titre pro de 6 mois démarrant début septembre) • Créer des pôles de compétences identifiés ou renforcer les pôles existants : Eau à Douai, Terrains de sports à Dunkerque, Toitures et murs végétalisés à Lille, Lesquin, Saint-Quentin et Ribécourt, Maçonnerie paysagère à Lesquin, Arras, Ribécourt, Yzengremer et Laon, Elagage à Bavay, Lomme, Ribécourt, Laon, etc. • Développer la mobilité internationale des élèves et apprentis du secteur du paysage • Définir des contenus de formation en fonction des besoins de la profession (robotisation, maîtrise du végétal...) dans le cadre des modules laissés à l'initiative des établissements 3. <u>Développer l'attractivité vers la filière du paysage</u> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une communication commune sur l'information et l'orientation vers les métiers du paysage dès la 4^{ème} / 3^{ème} • Organiser conjointement des manifestations régionales, vitrines des métiers du paysage : Olympiades des Métiers « jardinier-paysagiste », concours de reconnaissance des végétaux, challenge régional « gestes et paroles de paysagistes » ... |
| Porteur | <ul style="list-style-type: none"> • Unep – Les Entreprises du Paysage Hauts-de-France • DRAAF Hauts-de-France |
| Public cible | |
| Partenaires associés | Conseil régional, FAFSEA, Pôle emploi, établissements de l'enseignement agricole (public, privé, MFR, CFA, CFPPA...), collèges et lycées d'enseignement général, CIO, ONISEP... |
| Dispositif(s) mobilisable(s) | <u>RELATIONS ÉCOLES-ENTREPRISES</u> <ul style="list-style-type: none"> • Conventions de stages enseignants-formateurs en entreprises • Conventions de partenariat chantiers écoles-entreprises |

| | |
|---|---|
| | <p><u>FILIERE D'EXCELLENCE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Référentiels de diplômes • Charte de qualité de l'apprentissage à créer • Pays'Apprentis, aide à la mobilité des jeunes apprentis l'année de leur diplôme • Kit de mobilité internationale à créer <p><u>ATTRACTIVITÉ / ORIENTATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Kit pédagogique ONISEP</u> sur les métiers du paysage à destination des conseillers d'orientation et enseignants du secondaire • <u>Zoom métiers ONISEP</u> « Les Métiers du Paysage » • Supports Powerpoint de présentation des métiers du paysage (Unep) • Plateforme « Mon orientation HDF » |
| Opérateurs éventuels | <ul style="list-style-type: none"> • Commission régionale emploi formation de l'Unep (CREF) • Service formation de la DRAAF (SRFD) • Etablissements de l'enseignement agricole, CFA, CFPPA... • Comité de pilotage et groupes de travail chargés de la déclinaison et du suivi des engagements |
| Engagements partenaires publics | <ul style="list-style-type: none"> • Coanimation des groupes de travail et du comité de pilotage chargés de la déclinaison et du suivi des engagements • Suivi des actions • Co-organisation d'un séminaire annuel écoles-entreprises du paysage • Fourniture d'une convention de stage aux enseignants et formateurs désireux de se former • Création d'un kit de mobilité internationale pour les apprentis et les entreprises (avec définition des responsabilités pénales et financières) • Réalisation d'interventions pédagogiques pour attirer les jeunes vers la filière de formation du paysage |
| Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises | <ul style="list-style-type: none"> • Coanimation des groupes de travail et du comité de pilotage chargés de la déclinaison et du suivi des engagements • Suivi des actions • Co-organisation d'un séminaire annuel écoles-entreprises du paysage • Réalisation d'une enquête auprès des adhérents de l'Unep afin d'établir une liste d'entrepreneurs susceptibles d'accueillir des enseignants-formateurs avec un programme de formation durant quelques jours (activités possibles, thématiques pouvant être abordées, période d'accueil, etc.). • Fourniture d'une convention de partenariat pour les chantiers écoles-entreprises • Organisation de manifestations régionales : Olympiades des Métiers, concours de reconnaissance des végétaux... |
| Engagements chiffrés / indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enseignants-formateurs accueillis en entreprise du paysage • Nombre de chantiers écoles-entreprises • Nombre d'élèves et d'apprentis dans la filière du paysage • Nombre de réunions des groupes de travail et du comité de pilotage • Nombre d'élèves partant à l'étranger • Nombre de modules laissés à l'initiative de l'établissement écrits avec la branche |

| | |
|---|---|
| N° fiche engagement | 4.6.1 |
| Axe | Identification besoins |
| Intitulé | « Agir en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises » Identifier et analyser les compétences des demandeurs d'emploi à partir des besoins des entreprises |
| Description action(s) | Définir avec la branche l'identification des compétences attendues par les entreprises Réaliser un état des lieux des compétences des demandeurs d'emploi disponible en faisant un zoom sur : - leur profil (Age ; sexe, niveau de formation, expériences) - leurs compétences détenues en terme de savoir faire –savoir- et compétences spécifiques -l'environnement et conditions de travail exercés ; - la mobilité géographique, permis et de type contrat de travail recherché Cet état des lieux sera produit sur les métiers en tension dans le secteur de l'agroalimentaire défini par les branches ou organisations professionnelles ; Action reconductible annuellement à compter du 2 ^e semestre de chaque année |
| Public cible | Demandeurs d'emploi et entreprises rencontrant des difficultés à recruter ou confrontées à des transformations de ses emplois |
| Porteur(s) | Pôle Emploi et branches ou organisations professionnelles |
| Partenaires associés | Opérateurs de placement spécifiques, (Proch 'emploi, plateforme d'insertion des Conseils Départementaux) |
| Dispositif(s) mobilisable(s) | Liste des demandeurs d'emploi (service Etudes et statistiques de Pôle emploi HDF Observatoires des branches de l'OPCA Données statistiques du service régional de l'information statistique et économique de la DRAAF |
| Opérateurs éventuels | Prestataires de Pôle emploi et du Conseil Régional, partenaires du SPE , Organismes de Formations |
| Engagements partenaires publics | |
| Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises | Sous réserve de moyens complémentaires : Identifier et cibler les activités pertinentes ou les métiers en tension ou en évolution Mobiliser une ou plusieurs entreprises pour valider ces besoins de compétences (volet qualitatif) |
| indicateurs de suivi | Nombre d'états des lieux effectués Nombre d'actions associant une ou plusieurs entreprises Nombre de besoins de parcours de formation identifiés |

| | |
|---|---|
| N° fiche engagement | 4.6.2 |
| Axe | Identification besoins |
| Priorité d'action | Proch'Emploi : « Accompagner le recrutement des PME et TPE prioritairement sur les offres du marché caché. -recrutement de chefs d'entreprise- chefs de file métiers pour Proch'Emploi- |
| Intitulé Fiche Engagement | Plateforme territoriale Proch'Emploi en lien avec les entreprises |
| Publics cibles | - PME-TPE - Chercheurs(ses) d'emplois |
| Description action(s) | <ol style="list-style-type: none"> 1. Promotion des profils de publics Proch'emploi sur des métiers identifiés par les branches et les entreprises. 2. Mobiliser des chefs d'entreprises identifiées par la branche pour devenir les "chefs de file métier", afin qu'ils soient les ambassadeurs de Proch'Emploi, qu'ils promeuvent leurs métiers et créent une synergie en faveur de l'emploi dans leur territoire. 3. Participation des chefs d'entreprises identifiées et sensibilisés par les branches professionnelles aux réunions de circuits courts organisées dans les territoires par les plates-formes Proch'emploi. En effet, il s'agit de réunions informelles et conviviales entre demandeurs d'emploi jeunes et chefs d'entreprises qui sont organisées tous les deux mois dans le but pour ces jeunes d'instaurer un dialogue avec des chefs d'entreprises, de leur demander des conseils, mais aussi de se constituer un réseau de professionnels qui pourront les accompagner. 4. Diffusion des offre d'emplois collectées par les plates-formes territoriales Proch'emploi en lien avec les entreprises aux partenaires de l'emploi. |
| Porteur | Proch'emploi et branches professionnelles(PIA,Agrosphères,UNEP |
| Partenaires | - PME et TPE - Acteurs des structures de l'emploi : pôle emploi, missions locales, maisons de l'emploi... - Communautés d'agglomérations, EPCI... |
| Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises | - Mobilisation des entreprises par les branches professionnelles (Agrosphères,PIA) pour devenir des chefs de files métiers - Participation des chefs d'entreprises identifiées par la branche professionnelle aux réunions de circuits courts - Promotion des profils de chercheurs d'emplois sur les métiers identifiés par la branche |
| Engagements des partenaires publics | - Les partenaires de l'emploi (mission locale, pôle emploi, maison de l'emploi...) s'engagent à convier des demandeurs d'emploi aux événements circuits courts - Les partenaires de l'emploi (mission locale, pôle emploi, maison de l'emploi...) et Proch'emploi collaborent pour répondre aux besoins en recrutement exprimés par les entreprises aux plateformes Proch'emploi en lien avec les entreprises |

| | |
|--|--|
| <p>Engagements chiffrés / indicateurs de suivi</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chefs de file métiers mobilisés par la branche professionnelle - Nombre d'entreprises ayant participées aux réunions de circuits courts - Nombre de mise en relation effectuée par la branche professionnelle sur des profils chercheurs(ses) d'emploi positionné(e)s par Proch'emploi ET taux de mise à l'emploi. |
| <p>Objectifs de résultats</p> | <ul style="list-style-type: none"> - 1 chef de file métier proposé par la ou les branche(s) professionnelle(s) pour chacune des 21 plates-formes Proch'emploi implantées en région Hauts de France - 1 participation à une réunion de circuit court par un ou des adhérents de la ou les branche(s) professionnelle(s) pour chacune des 21 plates-formes Proch'emploi implantées en région Hauts de France |

| | |
|-----------------------------------|---|
| N° fiche engagement | 4.7.1 |
| Axe | Axe Stratégies réponses formation |
| Thème : | Faire évoluer la carte des formations à 5 ans et développer la mixité des parcours Carte cible |
| Intitulé | Faire évoluer la carte des formations à 5 ans - Elaboration d'une carte cible à l'échelle des Hauts-de-France pour l'offre de formation professionnelle |
| Portage / Co-portage | Autorités académiques (Rectorat, DRAAF, DRJSCS...): Région : Branches Professionnelles : PIA, Agrosphère, Chambre d'Agriculture, UNEP, Fibois Hauts de France |
| Partenariat | DIRECCTE, Pôle Emploi, Autres : |
| Nature du dispositif | Formation/Emploi Travaux prospectifs sur les besoins en formation tous dispositifs confondus : <ul style="list-style-type: none"> - Voie scolaire - Apprentissage - Formation continue des demandeurs d'emploi - Formation continue des salariés |
| Objectif(s) | - Dynamiser l'évolution de la carte des formations professionnelles en fonction de l'évolution des métiers et des besoins économiques - Mieux cerner les formations professionnelles menant aux métiers de demain |
| Mode | - Analyser les données produites sur l'évolution des emplois, des compétences et de la formation professionnelle dans les champs sectoriels concernés - Sur la base de ce diagnostic, proposer des recommandations afin de permettre une mise en cohérence des besoins en emplois et de l'offre de formation sur le territoire régional |
| Bénéficiaires directs | Employeurs / Publics en formation (scolaire, apprentis, actifs) |
| Bénéficiaires indirects | Autorités académiques / Région / Organismes de formation |
| Modalités d'intervention | <ul style="list-style-type: none"> - Constituer un groupe de travail technique « Carte-Cible » - Evaluer à 5 ans les besoins de recrutement par métier et niveaux de qualification. - Confronter cette évaluation quantitative et qualitative (niveau de formation) à l'offre existante - Déterminer les évolutions en termes d'ouvertures afin d'inciter les établissements de formation à développer les formations adéquates |
| Implication attendue des Branches | Sous réserve de moyens financiers complémentaires : Fournir les besoins de recrutement à 5 ans par métier et niveau de qualification Contribuer à l'évaluation quantitative et qualitative en mettant à disposition les informations nécessaires : nombre de départs à 5 ans, stocks d'emploi par métier et niveau de qualification. |
| Calendrier | Le groupe de travail technique est constitué dès la signature du Contrat de Branche Un premier livrable est attendu pour mars 2019 |

Pistes de réflexion et premières hypothèses (à la signature du contrat de branche)

Agroalimentaire :

- Favoriser et développer les mises en relation entre entreprises et acteurs de la formation par la création d'un Hub Emploi-Formation
- Favoriser la concertation sur l'offre de formation continue en associant de manière pro-active les territoires (recrutements de proximité)
- Améliorer l'attractivité des métiers par des opérations de communication dans les établissements de formation et auprès des acteurs de l'orientation
- Développer les prestations d'accompagnement et de suivi dans l'emploi pour les publics qui en sont les plus éloignés

Agriculture :

- Conforter l'offre de formation par l'apprentissage en favorisant la définition des modules laissés à l'initiative de l'établissement écrits avec la branche au regard des évolutions rapides des métiers
- Encourager les parcours de formation de type « BAC PRO +CS » ou « -BAC PRO-+ titre professionnel », par voie d'alternance (apprentissage ou contrat de pro)
- Privilégier un maillage territorial de l'offre de formation, y compris autour d'établissements de petites tailles, mais en intégrant une dimension de « projet d'établissement » et une vision prospective de l'emploi
- Promouvoir et développer le dispositif ADEMA (Aide au développement et à la découverte des métiers) à l'usage des demandeurs d'emploi

Paysage :

- Favoriser la connaissance et l'attractivité des métiers dès le collège avec des outils pédagogiques qualitatifs
- Associer l'Unep – Les Entreprises du Paysage à l'élaboration des modules laissés à l'initiative de l'établissement
- Compléter le parcours de formation initiale post- bac pro par un CS ou un titre professionnel par apprentissage, en adaptant le calendrier de formation aux réalités de l'activité du secteur

Filière Bois :

- Promouvoir les métiers de la forêt et du bois auprès des jeunes et des prescripteurs d'orientation

Produits de la mer :

- Développer la formation initiale au CAP Poissonnier dans un contexte de pénurie de main d'œuvre
- Poursuivre l'effort de formation des demandeurs d'emploi aux métiers du mareyage en veillant à l'évolution forte des compétences exigées (mécanisation, usages numériques, maîtrise de l'anglais...)

Vers une carte – cible des formations :

La démarche « carte cible » répond à la volonté des partenaires de préciser quantitativement de façon prospective les besoins de recrutement afin d'anticiper et d'apporter des solutions aux difficultés de recrutement des entreprises sur certains métiers et/ou de remédier aux difficultés d'insertion identifiées pour certaines formations. Elle s'inscrit dans un cadre de réflexion à cinq ans.

Le tableau ci-dessous s'appuie sur les échanges produits par les partenaires du Contrat de Branche lors des réunions dédiées à la carte des formations qui se sont tenues aux mois de mai et juin 2018 ; ils posent d'ores et déjà un certain nombre de tendances d'évolution, et proposent des objectifs cibles théoriques s'appuyant sur ces propositions. Ces objectifs pourront être réévalués, sur la base de bilans intermédiaires, dans le cadre de la mise en œuvre partenariale du Contrat, et les travaux sur la carte cible de formations (Voir fiche générique carte cible).

Une attention particulière est portée à la formation initiale et aux équilibres nouveaux à poser entre voie scolaire et apprentissage pour favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des élèves. En particulier, l'accent est mis sur le développement de la mixité des parcours de formation (parcours comportant par exemple pour le baccalauréat deux années en voie scolaire et une année en apprentissage). Les évolutions devront dans ce cadre prendre en compte les potentiels existant en terme de ressources humaines et de plateaux techniques, l'apprentissage ayant vocation à se développer dans les établissements scolaires. Les évolutions portant sur la formation professionnelle des demandeurs d'emplois seront déterminées en tenant compte de la mise en œuvre du PACTE 2019-2022.

| Projections objectifs cibles de formation à 5 ans | | | |
|--|----------------|----------------------|-------------|
| Voies de formation | Situation 2018 | Tendance d'évolution | Objectifs |
| Apprentissage | 1600 | 0 | 1600 |
| Parcours composites (encourager les passerelles entre la voie scolaire et l'apprentissage, dans un parcours de type 2+1) | 0 | 0 | 0 |
| Rectorat Scolaire (hors bac techno et BTS) | 30 | 0 | 30 |
| BTS Scolaire Rectorat DRAAF | 500 | | 500 |
| DRAAF Scolaire hors BTS | 1200 | | 1200 |
| DRJSCS DREES | 0 | 0 | 0 |
| Formation demandeurs d'emploi (PRF + Pôle emploi) hors compétences clés | 1200 | 0 | 1200 |
| TOTAL PARCOURS DE FORMATION | 4530 | 0 | 4530 |

***2 années en voie scolaire suivie d'une année en alternance (notamment en apprentissage)**

| | |
|---|--|
| N° fiche engagement | 4.7.2 |
| Axe | Stratégies réponses formation |
| Intitulé | Secteur agricole « Créer une nouvelle dynamique en faveur de l'apprentissage » Développement de l'apprentissage secteur agricole |
| Description action(s) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'un groupe de techniciens des 5 départements pour définir une méthode commune et évaluer les besoins en recrutement des entreprises agricoles. ➤ Faire un focus plus précis sur la zone géographique entre Lille Nord et Douai où il manque des formations de niveau 4 avant de compléter l'offre de formation. ➤ Mobiliser les différentes solutions existantes pour mettre en place des sas de 5 jours en immersion pour éviter les ruptures en début de contrat. ➤ Encourager la formation BAC PRO + CS ou -BAC PRO + titre pro, en contrat d'apprentissage, ou en contrat de professionnalisation pour la formation complémentaire si elle n'existe pas en apprentissage. |
| Public cible | |
| Porteur | Région, Chambre d'Agriculture, FRSEA, DRAAF |
| Partenaires associés | |
| Dispositif(s) mobilisable(s) | |
| Opérateurs éventuels | |
| Engagements partenaires publics | Créer les conditions dès 2019 pour mettre en œuvre les 4 objectifs visés |
| Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises | Mobilisation pro-active des acteurs en faveur des objectifs visés |
| Engagement chiffrés / indicateurs de suivi | |

| | |
|---|--|
| N° fiche engagement | 4.7.3 |
| Axe | Stratégies réponses formation |
| Intitulé | « Passerelles vers l'emploi ! » créer des parcours de formation professionnelle |
| Description action(s) | <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier une approche « compétence » pour diagnostiquer les besoins de formation auprès des entreprises et des demandeurs d'emploi. - S'appuyer sur les besoins de compétences diagnostiquées par Pole emploi, les branches professionnelles et les autres partenaires du Service Public de l'Emploi (SPE) pour orienter les achats de formation - Adapter l'offre de formation au besoin territorial - Favoriser des réponses réactives et individualisées en lien direct avec les sollicitations et besoins des entreprises - Utiliser les démarches de diagnostic partagées avec les membres du SPE et des branches (ex : Formadiag de Pôle emploi) - Favoriser la coordination des interventions dans une logique de parcours pour les publics dont ceux qui en ont le plus besoin quel que soit le financeur. - Orienter les achats du Conseil régional au travers de ces différents cadres d'intervention (marché de formation continue, enseignement supérieur, apprentissage) et sur ceux de Pôle Emploi par la mobilisation de dispositifs d'adaptation au besoin du monde économique (AFC, POEI, AFPR) à partir de la mutualisation des besoins de formation. - Territorialiser l'offre de formation et l'adapter aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi - Organiser des réponses d'adaptation de compétences rapides et accessibles pour les territoires - Favoriser la modularisation des formations en lien avec les diagnostics des compétences à développer |
| Public cible | Public demandeurs d'emploi en recherche de reconversion ou d'adaptation de leurs compétences dans le secteur de l'agroalimentaire . |
| Porteur(s) | Conseil régional/Pôle Emploi /branches Professionnelles / |
| Partenaires associés | OPCA/opérateurs de formation, entreprises / Direccte |
| Dispositif(s) mobilisable(s) | Tous les circuits de financement de formation des porteurs |
| Opérateurs éventuels | |
| Engagements partenaires publics | <p><u>Pôle Emploi</u> : AFC- POEC ou POEI en lien avec l'OPCA et le programme PIC ; AFPR ;</p> <p><u>REGION</u> : PRF et PIC : marché « se former pour un métier » et « se spécialiser pour un métier »</p> <p>enseignement supérieur, l'alternance compétences CLE /CLEA</p> |
| Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises | Mobilisation des branches professionnelles sur la thématique |
| Engagement chiffrés / indicateurs de suivi | <p>Taux de retour à l'emploi à l'issue des formations</p> <p>Délai entre la validation du besoin de formation chez le demandeur d'emploi et l'entrée en formation</p> |

| | |
|---|---|
| N° fiche engagement | 4.7.4 |
| Axe 3 | Stratégies réponses formation |
| Intitulé | P.O.E.C Jardiniers-Paysagistes : « des métiers d'avenir ! » |
| Description action(s) | <p>-Repérer les besoins en compétences des entreprises du paysage (<i>fait : essentiellement techniques d'entretien des jardins et maintenance du matériel</i>)</p> <p>-Rapprocher ces besoins d'un diplôme existant de la filière paysage (<i>fait : CAP agricole jardinier-paysagiste</i>)</p> <p>-Identifier dans le <u>référentiel de diplôme</u> 2 blocs de compétences à évaluer correspondant à 2 unités capitalisables qui seront acquises à vie par le demandeur d'emploi (<i>fait</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UCP1 - CP4 - Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager - UCP3 - CP6 – Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements <p>-Concevoir et lancer un appel d'offre auprès des organismes de formation de la région</p> <p>-Sélectionner idéalement un centre par département</p> <p>-Démarrer la POEC en novembre 2018 pour permettre aux entreprises du paysage de recruter dès mars 2019 (démarrage de la saison) des demandeurs d'emploi qui disposeraient des compétences attendues</p> |
| Public cible | Demandeurs d'emploi |
| Porteurs | <ul style="list-style-type: none"> • Unep – Les Entreprises du Paysage Hauts-de-France • FAFSEA Nord-est |
| Partenaires associés | <ul style="list-style-type: none"> • DRAAF Hauts-de-France • Organismes de formation retenus par l'appel d'offre • Pôle Emploi • Proch'emploi |
| Dispositif(s) mobilisable(s) | <ul style="list-style-type: none"> • Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) • ADEMA (accès des demandeurs d'emploi aux métiers agricoles) en amont de la POEC si nécessaire • AEF Emploi à l'issue de la POEC |
| Opérateurs éventuels | |
| Engagements partenaires publics | <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un appel d'offre auprès des centres de formation de la région Hauts-de-France (FAFSEA) • Promouvoir la POEC auprès des demandeurs d'emploi (centres de formation et Pôle Emploi) |
| Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises | <ul style="list-style-type: none"> • Repérer et analyser les besoins en compétences attendues par les entreprises du paysage • Promouvoir les métiers du paysage auprès des conseillers Pôle Emploi, missions locales, maisons de l'emploi, etc. (Unep) • Promouvoir la POEC auprès des entreprises du paysage (Unep) • Recruter le demandeur d'emploi en CDD, contrat de pro ou contrat d'apprentissage à l'issue de sa POEC (entreprises concernées) |
| Engagements chiffrés / indicateurs de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organismes de formation retenus pour dispenser la POEC • Nombre de demandeurs d'emploi inscrits en POEC • Nombre d'entreprises embauchant à l'issue de la POEC • Nombre d'attestations de reconnaissance d'acquisition de blocs de compétences délivrées |

| | |
|-----------------------|--|
| N° fiche engagement | 4.7.5 |
| Axe 3 | Besoins emploi- formation |
| Intitulé | Secteur Agricole : « Agir pour élever le niveau de compétence des salariés » Elever le niveau de qualification des salariés du secteur de la branche agricole – ADEC |
| Description action(s) | <p>Anticipation des mutations et de l'évolution des besoins en emplois/compétences - adaptation des formations</p> <p>Prolongation en 2019 de l'ADEC (actions de développement des emplois et des compétences dans le secteur de branche agricole et des activités annexes 2017-2019)</p> <p><u>Constats :</u> L'agriculture est un secteur d'activité en pleine mutation en raison de réformes, de réglementations (mise en place des Certiphyto Version 2), d'évolutions des attentes de la société en termes d'environnement (développement du bio, des circuits courts, du « manger local), de qualité et de sécurité alimentaire (volonté de consommer des produits de qualité, exigence de traçabilité), de qualité de vie (développement du salariat). Les entreprises agricoles doivent intégrer continuellement de nouvelles approches techniques (développement des technologies : utilisation du GPS dans des systèmes de guidage, électronique embarquée dans les engins agricoles, développement de l'utilisation des drones, ...), organisationnelles, réglementaires et administratives.</p> <p>L'intensité des mutations contraint les entreprises et plus particulièrement les PME à des changements rapides et permanents pour lesquels les techniques et les organisations peuvent devenir brutalement obsolètes. Pour y faire face les entreprises doivent faire évoluer en permanence les emplois et les compétences des salariés.</p> <p>Parce qu'elles rencontrent des difficultés de recrutement et subissent les tensions du marché du travail, les petites entreprises doivent être prioritairement soutenues dans leurs actions en matière de formation de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anticiper les mutations tant économiques, technologiques, environnementales que démographiques auxquelles les entreprises et les salariés sont ou seront confrontés ; • Adapter et développer les compétences liées aux transformations des métiers ; • Définir des actions en réponse aux baisses d'activité conjoncturelles <p>Par ailleurs, dans les petites entreprises, les besoins sont très diversifiés, et volatiles. C'est là qu'apparaissent les principales difficultés de mise en place d'une politique de développement de la formation et de l'emploi, tant pour des raisons financières que de disponibilités et de pratiques en matière de gestion des ressources humaines et de formation.</p> <p>A cet effet, la branche, les organisations syndicales salariées et les pouvoirs publics souhaitent renforcer les démarches et projets initiés à partir d'analyses des besoins individuels et collectifs des entreprises visées.</p> <p>Ces analyses viseront à aider les entreprises à mieux qualifier leur demande afin de renforcer la qualité de l'offre des différents acteurs œuvrant dans les domaines de l'emploi et de la formation, et d'optimiser les financements publics.</p> |

| | |
|---|--|
| | <p>La démarche proposée se veut partenariale entre les organisations professionnelles et les différents acteurs emploi / formation afin de rendre cohérent et lisible l'intervention de chacun auprès des bénéficiaires du dit accord.</p> <p>S'inscrivant dans une logique de continuité professionnelle, il s'agira tout particulièrement de construire les conditions de mise en œuvre d'actions permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification des besoins en qualification et en emplois ; - Le développement d'une information et de conseil appropriés aux entreprises et aux publics ; - L'élaboration de démarches et contenus de formation adaptés aux bénéficiaires. <p><u>Contenu de l'ADEC</u></p> <p>1. Actions de formation</p> <p>Les actions éligibles sont des actions de formation individuelles ou collectives identifiées annuellement répondent à l'un au moins des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Formations générales permettant l'acquisition de compétences transférables, repérables et utilisables dans les différentes entreprises du secteur visé par l'accord cadre et d'autres secteurs, ➤ Formations permettant d'opérer une évolution qualitative de l'emploi occupé, voire de changer d'emploi ou de fonction, en se distinguant de la simple adaptation au poste de travail, ➤ Formations conduisant prioritairement à un titre, un CQP, un diplôme ou une certification professionnelle inscrite à l'inventaire de la CNCP <p>Le développement d'actions collectives permettra d'apporter des solutions locales sur des problématiques collectives. Des actions collectives sur des thèmes originaux ou expérimentaux pourront être intégrées à l'accord. Il pourra s'agir, par exemple, d'actions de formation sur des thématiques économiques, juridiques ou techniques à destination de dirigeants, d'actions collectives de formations CQP/CQPI ou d'actions de formation découlant d'une action de GPEC.</p> <p>2. Appui conseil individuel en entreprise</p> <p>Accompagnement individuel « Appui conseil RH » : Un accompagnement individuel par un ou plusieurs consultants sélectionnés par l'OPCA sur la base d'un appel à projets sur les thématiques inhérentes à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.</p> |
| Public cible | TPE PME |
| Porteur | FAFSEA |
| Partenaires | |
| Dispositif(s) mobilisable(s) | ADEC |
| Opérateurs éventuels | |
| Engagements partenaires publics | Prolongation de l'ADEC pour l'année 2019 |
| Engagements Branches professionnelles et/ou entreprises | Mobilisation des branches professionnelles sur la thématique en question |
| Engagement chiffrés / indicateurs de suivi | <p>Moyens mobilisés</p> <p>Les moyens de financement mobilisés dans la cadre du présent accord sont les fonds mutualisés par le FAFSEA, les fonds du Ministère du travail, les fonds des entreprises ou de tout autre partenaire.</p> <p>La participation financière prévisionnelle de l'Etat sera principalement dédiée au financement d'actions de formations, d'appui conseil, d'actions collectives. Une partie du financement Etat sera également dédiée aux mesures d'ingénierie et d'accompagnement</p> <p>Indicateurs de suivi :400 entreprises pour 1800 salariés sur 3 ans</p> |

| | |
|---|---|
| N° fiche engagement | 4.8.1 |
| Axe 4 | Anticipation et innovation pédagogique |
| Intitulé | Campus des Métiers : « un outil d'avenir ! » Créer du lien et de la collaboration entre les entreprises et le Campus des métiers dédié |
| Description action(s) | <p>Les campus des métiers regroupent des acteurs de la formation professionnelle autour d'une filière économique. Ils recherchent des synergies entre des lycées, des centres de formation des apprentis, des organismes de formation, des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche ainsi que des entreprises.</p> <p>Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises (pôles de compétitivités, développement de nouvelles filières industrielles...)</p> <p>10 Campus des Métiers et des Qualification sont labellisés à ce jour en Hauts de France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ferroviaire – Industrie automobile et Ecomobilité - Métallurgie et plasturgie Picardie - Travaux publics - Bio-raffinerie végétale et chimie durable - ALS - Autonomie Longévité et Santé - INIC – Industries numériques et images créatives - Tourisme et innovation) -Bâtiments et systèmes énergétiques intelligents 3.0 (BSEI 3.0) - Relation client 3.0 -Transports, logistique et sécurité <p>Des Espaces d'Innovation Partagés (EIP) et des FabriqRév3 - EIP intégrant les objectifs de Troisième Révolution Industrielle – sont par ailleurs en cours de développement dans les lycées des Campus des Métiers et des Qualifications.</p> <p>Certains des Contrats de Branche envisagés relèvent de champs professionnels pouvant être mis en lien avec ceux de CMQ Hauts de France. Il s'agit de rechercher les modes de collaboration permettant de favoriser la meilleure mobilisation des Branches professionnelles et des entreprises qu'elles représentent, pour assurer la visibilité et contribuer aux projets portés par les Campus.</p> |
| Public cible | Professionnels, élèves et enseignants |
| Porteur(s) | Rectorats (Académies de Lille et Amiens) |
| Partenaires associés | Rectorats (Délégations académiques de Lille et Amiens) Région Branches professionnelles DRAAF DIRRECTE |
| Dispositif(s) mobilisable(s) | Campus des métiers et des Qualifications, Espaces d'Innovation Partagés et FabriqREV3 |
| Opérateurs éventuels | |
| Engagements partenaires publics | Porter l'animation des Campus des Métiers et des Qualifications, via les établissements porteurs et le Directeur Opérationnel du Campus, et accompagner les projets portés par les Comités de pilotage des Campus. |
| Engagements professionnelles entreprises Branches et/ou | Acter une volonté de développer la collaboration entre les Branches professionnelles et les CMQ afférents aux mêmes champs professionnels pour : |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux instances de gouvernance des Campus • Optimiser la lisibilité des CMQ auprès des professionnels (actions de communication auprès des entreprises, via les Branches professionnelles) • Créer des passerelles de collaboration entre les Branches professionnelles (et leurs entreprises adhérentes) - et les Campus des Métiers et des Qualifications : communication sur les offres de formation des CMQ, recueil d'offres de stage, mobilisation des entreprises et collaboration autour d'usages pédagogiques et/ou innovants dans le cadre des EIP des Lycées des CMQ ou des FabriqRév3, association aux travaux des CMQ et notamment aux travaux des groupes de travail "métiers" de CMQ ... <p>Pour le présent contrat de Branche :</p> |
| <p>Engagement chiffrés / indicateurs de suivi</p> | |